



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 mai 2005  
Français  
Original: anglais

### Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir**

## **Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies des années 90 et 2000 ont pour la première fois dégagé, à l'échelle mondiale, une vision commune du développement. Ce cadre général a préparé la voie au Sommet du Millénaire, lors duquel ont été définis des objectifs ambitieux assortis d'échéances qui ont par la suite été regroupés sous le nom d'objectifs du Millénaire pour le développement et ont suscité une mobilisation sans précédent en vue de répondre aux besoins des plus démunis de la planète.

Si les objectifs du Millénaire pour le développement offrent une base solide pour répondre à ces besoins, ils ne constituent pas à eux seuls un « programme de développement complet », comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport en vue du Sommet de septembre<sup>1</sup>, mais doivent être un élément « d'une action plus large en faveur du développement » prenant également en compte les besoins des pays en développement à revenu intermédiaire, les inégalités croissantes et les aspects plus larges du développement humain. Cette « action » doit également porter

\* E/2005/100.



sur les questions s'inscrivant dans une perspective à long terme, comme les effets différents de la mondialisation, la plus grande participation des pays en développement à la gouvernance économique mondiale et les liens entre le développement et les conflits. Ces points ont été abordés en détail lors de conférences et réunions au sommet des Nations Unies qui ont dégagé un large consensus en faveur de la mise en œuvre de l'ensemble du programme de développement des Nations Unies, qui porte sur un grand nombre de questions interdépendantes, comme l'égalité des sexes, l'intégration sociale, la santé, l'emploi, l'éducation, l'environnement, la démographie, les droits de l'homme, la finance et la gouvernance.

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est étroitement liée à la promotion du développement en général. C'est pourquoi elle doit être effectivement intégrée à la suite donnée aux textes issus des conférences, en mettant l'accent sur les points de recoupement. Le présent rapport identifie les questions centrales qui concourent à la réalisation des objectifs de développement et s'en sert pour évaluer les progrès qui ont été accomplis. Il conclut à l'existence d'un déficit de mise en œuvre et, pour y remédier, formule des recommandations à l'intention des gouvernements, du système des Nations Unies et de la communauté internationale.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–5	4
II. Suite donnée aux textes issus des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies . . . . .	6–60	5
A. Réalisation des objectifs de développement des Nations Unies, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire . . . . .	6–10	5
B. Progrès et lacunes observés dans la mise en œuvre du programme de l'ONU pour le développement . . . . .	11–60	11
1. Éradiquer la pauvreté, la faim et la malnutrition . . . . .	11–15	11
2. Éducation et alphabétisation . . . . .	16–19	13
3. Fournir des services de santé, prévenir les maladies et réduire la mortalité . . . . .	20–24	14
4. Promouvoir l'égalité des sexes et renforcer le pouvoir des femmes . . . . .	25–28	15
5. Promouvoir l'emploi . . . . .	29–33	16
6. Assurer l'intégration sociale et lutter contre la vulnérabilité des groupes sociaux . . . . .	34–39	17
7. Assurer le respect de l'environnement à long terme et gérer les ressources naturelles dans la perspective du développement . . . . .	40–49	19
8. Promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme . . . . .	50–54	21
9. S'attaquer aux problèmes des pays ayant des besoins particuliers . . . . .	55–60	22
C. Grands moyens d'action en vue de la mise en œuvre du programme de l'ONU pour le développement . . . . .	61–86	23
1. Renforcer les partenariats mondiaux en faveur du développement . . . . .	61–73	23
2. Élaborer des politiques macroéconomiques visant à assurer une croissance économique durable et créatrice d'emplois . . . . .	74–77	27
3. Promouvoir la science et la technique au service du développement . . . . .	78–82	28
4. Renforcer le rôle que jouent la société civile et le secteur privé dans le développement . . . . .	83–86	29
D. Conclusions et recommandations . . . . .	87–88	30
III. Rôle joué par les organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre du programme global de l'ONU pour le développement . . . . .	89–108	33
A. Au niveau des institutions . . . . .	90–98	33
B. Au niveau intergouvernemental . . . . .	99–107	36
C. Recommandations . . . . .	108	38
IV. Le Sommet de septembre . . . . .	109–110	39

## I. Introduction

1. Il ne fait aucun doute que l'éradication de la pauvreté n'est ni un idéal inatteignable, ni un objectif irréalisable. De nombreux pays en développement ont réussi à tirer des centaines de millions de personnes du dénuement et d'une pauvreté sans issue. Grâce à des taux de croissance économique plus élevés, à un investissement plus important dans le capital humain et à une meilleure prise en considération de leurs besoins et aspirations élémentaires, ces hommes, femmes et enfants ont désormais davantage de possibilités d'accéder au progrès sur un pied d'égalité.

2. Les solutions aux problèmes de l'appauvrissement et du dénuement sont bien connues. Pourtant, plus d'un milliard d'individus vivent encore dans une misère absolue et luttent éternellement, de génération en génération, contre les deux fléaux évitables que sont la faim et la maladie. Environ 39 millions de personnes souffrent actuellement du VIH/sida, tandis que des maladies comme la tuberculose et le paludisme font des millions de morts chaque année, privant insidieusement les sociétés de leurs forces vives. La discrimination et les préjugés fondés sur le sexe sont encore très répandus. Alors que la dégradation de l'environnement et les changements climatiques compromettent sérieusement l'avenir des pays en développement, les ravages des conflits armés réduisent à néant les progrès réalisés.

3. On peut pourtant espérer que ces défis seront surmontés, à force de détermination, et ce pour trois raisons. Tout d'abord, le monde dispose d'une profusion de ressources et de technologies pour lutter contre la pauvreté et la faim. Ensuite, les causes et la complexité des défis liés au développement sont aujourd'hui bien mieux comprises. Les liens entre le développement et la sécurité sont également plus évidents, ce qui contribue à donner encore plus d'urgence à la réalisation des objectifs de développement. Enfin, les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies des années 90 et 2000 ont pour la première fois dégagé une vision commune du développement et défini un vaste cadre, consensuel et normatif pour relever les multiples défis liés au développement, qui vont de l'égalité des sexes, l'intégration sociale, la santé, l'éducation, l'emploi, l'environnement, les droits de l'homme, la démographie à la finance et la gouvernance.

4. Les conférences et réunions au sommet des années 90 ont ouvert la voie au Sommet du Millénaire, au cours duquel l'Assemblée générale a adopté une série d'ambitieux objectifs assortis de délais précis. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont suscité une mobilisation sans précédent en vue de répondre aux besoins des plus démunis de la planète, offrant ainsi une occasion unique de réaliser des avancées majeures d'ici à 2015. Tel est le message central du rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous<sup>1</sup> ».

5. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport en vue du sommet de septembre, si les OMD offrent une base solide pour répondre aux besoins des plus démunis de la planète, ils ne portent pas directement sur certaines des questions plus générales couvertes par les conférences, comme les besoins particuliers des pays en développement à revenu intermédiaire, ou les inégalités croissantes, ou encore les aspects plus larges du développement humain et de la bonne conduite des affaires publiques. Parmi ces questions qui exigent une approche à long terme

figurent les divergences grandissantes entre expériences en matière de développement; les effets différents qu'a la mondialisation; la marge de manœuvre à conserver au niveau des politiques; le renforcement de la transparence et de la participation et du droit à la parole des pays en développement dans l'élaboration des politiques macroéconomiques internationales; et la part du sous-développement dans le déclenchement des conflits armés. Ces questions ont été analysées en détail lors des conférences et réunions au sommet des Nations Unies, qui ont dégagé un plan d'action commun en vue de la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

## **II. Suite donnée aux textes issus des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies**

### **A. Réalisation des objectifs de développement des Nations Unies, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire**

6. La réalisation des OMD et la promotion du développement en général sont indissociables et doivent donc se compléter. Par exemple, l'intégration sociale et la construction de sociétés ouvertes à tous ont été au cœur des conférences et réunions au sommet et, bien que ne faisant pas partie des objectifs, sont essentiels à la réalisation de ces derniers. De même, l'objectif 7 consistant à assurer un environnement durable doit être poursuivi dans le cadre plus large du développement durable tel qu'il a été défini lors des conférences de Rio et de Johannesburg, tandis que les cibles relatives à l'emploi des jeunes et des femmes procèdent du même esprit que les engagements en faveur du plein emploi consacrés dans la Déclaration sur le développement social et le Programme d'action de Copenhague.

7. Les OMD sont également étroitement liés aux textes issus des conférences sur les droits de l'homme. Si la Déclaration du Millénaire a confirmé les engagements pris pour protéger ces derniers, c'est lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qu'ont clairement été affirmées l'indivisibilité et l'interdépendance de la démocratie, du développement et des droits de l'homme. Ce consensus sur les droits de l'homme, dont fait partie le droit au développement, est essentiel pour la réalisation des OMD.

8. Chaque conférence a examiné un aspect particulier du développement qui influe sur la réalisation des OMD et contribue à la promotion du développement en général, et a créé sa propre dynamique politique et communauté d'acteurs œuvrant à sa réalisation. Il est donc important de préserver l'individualité de son processus de suivi. Cela dit, les textes issus de ces conférences comportent de nombreux éléments communs qu'il est tout aussi indispensable d'identifier, d'analyser et de mettre en œuvre en parallèle pour aller de l'avant. Cet impératif, qui est à l'origine de l'appel en faveur d'un « suivi intégré des conférences », va bien au-delà de l'obligation évidente d'éviter les chevauchements et la dispersion des efforts. Il répond à deux exigences fondamentales : l'optimisation de l'impact des différents processus de mise en œuvre; et la promotion d'une approche multisectorielle qui prenne en compte l'influence des facteurs extérieurs sur les résultats obtenus dans un domaine

précis et débouche sur des politiques et des actions adaptées. Par exemple, l'amélioration du niveau d'instruction des mères, de l'accès à l'eau potable et de l'hygiène peut contribuer plus efficacement à la survie des enfants que la simple amélioration de l'accès aux services de santé. De même, l'amélioration du réseau routier et de l'accès à l'eau, pour éviter aux enfants, en particulier aux filles, de longs trajets à l'occasion de la corvée d'eau, peut se traduire par une augmentation du taux de scolarisation. Lors d'une réunion préparatoire au débat de haut niveau du Conseil économique et social qui s'est tenue à New York les 16 et 17 mars 2005, le Conseil a mis en avant l'existence de liens étroits entre tous les objectifs de développement découlant des conférences et souligné les effets positifs qu'avaient les progrès accomplis dans la réalisation de chacun d'eux sur celle des autres. Cette réunion a notamment conclu qu'il fallait agir d'urgence dans les domaines interdépendants que sont la santé, l'éducation, les moyens de subsistance durables, l'aide publique au développement (APD), le commerce, l'investissement et la bonne conduite des affaires publiques.

9. Aux termes de la résolution 58/291 de l'Assemblée générale, en date du 6 mai 2004, le sommet de septembre serait l'occasion d'entreprendre un examen des progrès accomplis dans « la réalisation de tous les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire, y compris les objectifs de développement convenus à l'échelon international », ainsi que dans « l'application intégrée et coordonnée [...] des textes et des engagements issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies ». Dans le cadre ainsi fixé, le Conseil économique et social peut apporter une contribution majeure en identifiant les principaux domaines d'action qui conditionnent la réalisation des objectifs de développement et en proposant une stratégie globale allant dans le sens de cette réalisation. Les points indiqués ci-après renvoient aux grands domaines d'action qui ont souvent été mis en avant lors des conférences et réunions au sommet (voir encadré n° 1). Ils sont classés en deux catégories qui sont loin d'être étanches : les principaux défis à relever et les grands moyens d'action :

a) Principaux défis :

- Éradiquer la pauvreté, la faim et la malnutrition;
- Promouvoir l'éducation et l'alphabétisation;
- Fournir des services de santé, prévenir les maladies et réduire la mortalité;
- Promouvoir l'égalité des sexes et renforcer le pouvoir des femmes;
- Promouvoir l'emploi;
- Assurer l'intégration sociale et lutter contre la vulnérabilité des groupes sociaux;
- Assurer le respect de l'environnement à long terme et gérer les ressources naturelles dans la perspective du développement;
- Promouvoir la démocratie, la bonne conduite des affaires publiques et les droits de l'homme;
- S'attaquer aux problèmes des pays ayant des besoins particuliers;

b) Grands moyens d'action :

- Renforcer les partenariats mondiaux en faveur du développement;

- Élaborer des politiques macroéconomiques visant à assurer une croissance économique durable et créatrice d'emplois;
- Promouvoir la science et la technologie au service du développement;
- Renforcer le rôle que jouent la société civile et le secteur privé dans le développement.

10. Il convient de préciser que l'accent mis sur les domaines précités ne vise pas à réduire la portée des questions abordées lors des conférences et réunions au sommet ou à exclure un sujet particulier. Il s'agit d'offrir un outil permettant d'élaborer des cadres directeurs intégrés aux niveaux national et international, de renforcer les liens directs avec les stratégies de réalisation des OMD, comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son rapport en vue du sommet de septembre, et de favoriser le suivi et l'évaluation efficace de la mise en œuvre du programme de l'Organisation des Nations Unies pour le développement.

### Encadré n° 1

<i>Thèmes communs</i>	<i>Conférences et réunions au sommet internationales*</i>	<i>Déclaration du Millénaire</i>	<i>Cibles des OMD</i>
<b>Éradiquer la pauvreté, la faim et la malnutrition</b>	CIN (1992), SMD (1995), SMA (1996), QCMF (1995), SME (1990)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire du droit au développement une réalité pour tous et mettre l'humanité entière à l'abri du besoin</li> <li>• Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et la proportion de la population qui souffre de la faim</li> </ul>
<b>Promouvoir l'éducation et l'alphabétisation</b>	SME (1990), EPT (1990), CNUED (1992), CIPD (1994), QCMF (1995), SMDS (1995), FME (2000)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer que, d'ici à 2015, les enfants partout dans le monde, garçons et filles, seront en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et que les filles et les garçons auront à égalité accès à tous les niveaux d'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</li> </ul>
<b>Fournir des services de santé, prévenir les maladies et réduire la mortalité</b>	EPT (1990), SME (1990), CMDH (1993), CIPD (1994), SMDS (1995), QCMF (1995), SMA (1996), SMDD (2002)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de trois quarts, d'ici à 2015, la mortalité maternelle et de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans par rapport aux taux actuels</li> <li>• Avoir, d'ici à 2015, arrêté la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle, et avoir maîtrisé le fléau du paludisme et des autres grandes maladies qui affligent l'humanité</li> <li>• Aider l'Afrique à se doter des capacités voulues pour freiner la propagation de la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses.</li> <li>• Apporter une assistance spéciale aux orphelins du VIH/sida</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</li> <li>• Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle</li> <li>• D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida, du paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle</li> </ul>

Thèmes communs	Conférences et réunions au sommet internationales*	Déclaration du Millénaire	Cibles des OMD
<b>Promouvoir l'égalité des sexes et renforcer le pouvoir des femmes</b>	SME (1990), CMDH (1993), CIPD (1994), QCMF (1995), SMDS (1995), AMV (2002)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie</li> <li>• Lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et appliquer la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard</li> </ul>
<b>Promouvoir l'emploi</b>	CIPD (1994), SMDS (1995), QCMF (1995); CMMJ (1998), FDD (2002)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler et appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile</li> </ul>
<b>Assurer l'intégration sociale et lutter contre la vulnérabilité des groupes sociaux</b>	SME (1990), CMDH (1993), QCMF (1995), SMDS (1995), HABITAT II (1996), CMMJ (1998), AMV (2002), CMCR (2001), SMDD (2002)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les problèmes mondiaux doivent être gérés multilatéralement et de telle façon que les coûts et les charges soient justement répartis, conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale</li> <li>• Les êtres humains doivent se respecter mutuellement dans toute la diversité de leurs croyances, de leurs cultures et de leurs langues. Les différences qui existent au sein des sociétés et entre les sociétés ne devraient pas être redoutées ni réprimées, mais vénérées en tant que bien précieux de l'humanité</li> <li>• Prendre des mesures pour assurer le respect et la protection des droits fondamentaux des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille, pour mettre fin aux actes de racisme et de xénophobie dont le nombre ne cesse de croître dans de nombreuses sociétés et pour promouvoir une plus grande harmonie et une plus grande tolérance dans toutes les sociétés</li> </ul>	
<b>Assurer le respect de l'environnement à long terme et gérer les ressources naturelles dans la perspective du développement</b>	CNUED (1992), HABITAT II (1996), CMPCN (1994), PEID-Barbade (1994), SMDD (2002), CMPC (2005), PEID-Maurice (2005)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer toutes les espèces vivantes et toutes les ressources naturelles, conformément aux préceptes du développement durable et modifier les modes de production et de consommation qui ne sont pas viables à l'heure actuelle</li> <li>• Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer et mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau, en formulant des stratégies de gestion de l'eau</li> <li>• Avoir réussi, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales</li> <li>• Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un système d'assainissement de base</li> <li>• Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie</li> </ul>

Thèmes communs	Conférences et réunions au sommet internationales*	Déclaration du Millénaire	Cibles des OMD
<b>Promouvoir la démocratie, la bonne conduite des affaires publique et les droits de l'homme</b>	CMDH (1993), AMV (2002), CMMJ (1998), CMCR (2001), FDD (2002), SMDD (2002)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire en sorte que le Protocole de Kyoto entre en vigueur</li> <li>• Intensifier les actions communes pour la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêt</li> <li>• Insister sur l'application intégrale de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique</li> <li>• Intensifier la coopération en vue de réduire le nombre et les effets des catastrophes naturelles et des catastrophes dues à l'homme</li> <li>• Respecter et faire appliquer intégralement la Déclaration universelle des droits de l'homme</li> <li>• Chercher à assurer la promotion et la protection intégrale des droits civils et des droits politiques, économiques, sociaux et culturels de chacun</li> <li>• Renforcer, dans tous les pays, les capacités nécessaires pour appliquer les principes et pratiques de la démocratie et du respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités</li> <li>• Promouvoir la démocratie et l'état de droit</li> <li>• Assurer le droit des médias de jouer leur rôle essentiel et le droit du public à l'information</li> </ul>	<p>d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engager en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</li> </ul>
<b>S'attaquer aux problèmes des pays ayant des besoins particuliers</b>	PMA III (2001), SMDD (2002), PEID-Barbade (1994), PDSL-Almaty (2003), PEID-Maurice (2005)	<p>Prendre en compte les besoins particuliers des pays les moins avancés, y compris à travers l'adoption d'une politique d'admission en franchise et hors quota pour la quasi-totalité des produits exportés par les pays les moins avancés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral</li> <li>• Relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, y compris l'annulation de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés, l'accroissement de l'aide publique au développement et des flux d'investissement étrangers directs, ainsi que des transferts de technologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés, y compris à travers l'adoption d'une politique d'admission en franchise et hors quota pour la quasi-totalité des produits exportés par les pays les moins avancés, et répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral</li> </ul>

Thèmes communs	<i>Conférences et réunions au sommet internationales*</i>	<i>Déclaration du Millénaire</i>	<i>Cibles des OMD</i>
<b>Renforcer les partenariats mondiaux en faveur du développement</b>	SMDS (1995), CNUED (1992), QCMF (1995), FDD (2002), SMDD (2002), SMSI (2003)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La responsabilité de la gestion, à l'échelle mondiale, du développement économique et social, ainsi que des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, doit être partagée entre toutes les nations du monde et devrait être exercée dans un cadre multilatéral</li> <li>• Mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire</li> <li>• Accorder une aide au développement plus généreuse, notamment aux pays qui font un effort sincère pour appliquer leurs ressources à la réduction de la pauvreté</li> <li>• Appliquer sans plus de retard le programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et appréhender de façon globale et effective le problème de la dette des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, afin de rendre leur endettement viable à long terme</li> <li>• S'engager à assurer la transparence des systèmes financier, monétaire et commercial, et à promouvoir la bonne gouvernance dans chaque pays et sur le plan international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, fondé sur une bonne gouvernance, le développement et la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</li> <li>• Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement afin de rendre leur endettement viable à long terme, y compris par l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels</li> <li>• En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous</li> </ul>
<b>Élaborer des politiques macroéconomiques visant à assurer une croissance économique durable et créatrice d'emplois</b>	CNUED (1992), SMDS (1995), FDD (2002), SMDD (2002)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer, aux niveaux tant national que mondial, un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté</li> <li>• La responsabilité de la gestion du développement économique et social à l'échelle mondiale doit être partagée entre toutes les nations du monde et devrait être exercée dans un cadre multilatéral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</li> </ul>
<b>Promouvoir la science et la technologie au service du développement</b>	CNUED (1992), QCMF (1995), PEID-Barbade (1994), SMDS (1995), FDD (2002), SMDD (2002), SMSI (2003), PEID-Maurice (2005), CMPC (2005)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous</li> <li>• Encourager l'industrie pharmaceutique à rendre les médicaments essentiels plus largement disponibles et abordables pour tous ceux qui en ont besoin dans les pays en développement</li> </ul>	

<i>Thèmes communs</i>	<i>Conférences et réunions au sommet internationales*</i>	<i>Déclaration du Millénaire</i>	<i>Cibles des OMD</i>
<b>Renforcer le rôle de la société civile et du secteur privé dans le développement</b>	CNUED (1992), SMDS (1995), QCMF (1995), FDD (2002), SMDD (2002), SMSI (2003)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile</li> <li>Travailler ensemble à l'adoption dans tous les pays de processus politiques plus égalitaires, qui permettent la participation effective de tous les citoyens à la vie politique</li> </ul>	
* <i>Abréviations :</i>			
AMV : Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 2002			
CIN : Conférence internationale sur la nutrition, Rome, 1992			
CIPD : Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 1994			
CMCR : Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, Durban (Afrique du Sud), 2001			
CMDH : Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne, 1993			
CMMJ : Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, Lisbonne, 1998			
CMPC : Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, Kobe (Japon), 2005			
CMPCN : Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, Yokohama (Japon), 1994			
CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro (Brésil), 1992			
EPT : Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jomtien (Thaïlande), 1990			
FDD : Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 2002			
FME : Forum mondial sur l'éducation, Dakar, 2000			
HABITAT II : Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Istanbul, 1996			
PDSL-Almaty : Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 2003			
PEID-Barbade : Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown, 1994			
PEID-Maurice : Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis, 2005			
PMA III : Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Bruxelles, 2001			
QCMF : Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 1995			
SMA : Sommet mondial de l'alimentation, Rome, 1996			
SMDD : Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 2002			
SMDS : Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 1995			
SME : Sommet mondial pour les enfants, New York (États-Unis d'Amérique), 1990 et 2002			
SMSI : Sommet mondial sur la société de l'information, Genève (Suisse), 2003			

## **B. Progrès et lacunes observés dans la mise en œuvre du programme de l'ONU pour le développement**

### **1. Éradiquer la pauvreté, la faim et la malnutrition<sup>2</sup>**

11. Le Sommet mondial pour le développement durable (1995), le Sommet mondial de l'alimentation (1996) et les autres conférences qui les ont précédés ou suivis<sup>3</sup> ont été l'occasion de fixer des objectifs en matière de lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition et d'appréhender la pauvreté dans ses différents aspects et manifestations. En particulier, les participants au Sommet mondial pour le développement durable ont retenu une approche de la pauvreté au sens large, c'est-à-dire non seulement comme manque continu de revenus suffisants pour satisfaire

les besoins de base en matière de consommation, mais aussi comme exclusion, marginalisation et inégalité.

12. L'objectif du Millénaire pour le développement concernant la lutte contre la pauvreté et la faim découle des objectifs fixés lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et sa réalisation est inextricablement liée au respect des nombreuses prescriptions politiques qui ont été formulées : la réduction de la pauvreté et de la faim passe obligatoirement par une augmentation des revenus et par une amélioration concomitante de la situation en ce qui concerne les services de santé de base, notamment d'hygiène de la procréation, l'emploi productif, la production agricole, le respect de l'environnement à long terme, l'égalité des sexes et l'éducation. Cet état de fait est d'ailleurs dûment reconnu dans la Déclaration du Millénaire. Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », le Secrétaire général a souligné qu'en dépit d'un recul spectaculaire de la misère au cours des 25 dernières années, certains pays s'étaient appauvris et que les inégalités croissantes dans de nombreuses régions du monde montraient que les bienfaits de la croissance économique n'étaient pas équitablement répartis. Les taudis se sont par ailleurs étendus et une large partie du monde se voit privée d'accès aux services de base en matière d'énergie.

13. Dans de nombreux pays en développement, des conflits violents ont été suivis d'une phase de régression marquée. Il faut à cet égard noter que 60 % des pays les moins avancés ont connu des conflits civils d'intensité et de durée variables depuis 1990. **Dans un tel contexte, il est indispensable d'aborder la question du développement sous l'angle de la prévention des conflits. Une approche stratégique à long terme axée à la fois sur la paix et sur le développement devrait être au cœur des politiques et programmes mis en œuvre pour s'attaquer aux causes des conflits violents et consolider la paix après les conflits.**

14. L'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui souffrent de la faim est loin d'être atteint. D'après l'étude effectuée par la FAO, plusieurs facteurs distinguent les pays qui ont obtenu de bons résultats de ceux qui accusent un recul. Les pays qui sont parvenus à réduire la faim se caractérisent par une croissance économique relativement plus rapide, et notamment dans le secteur de l'agriculture (supérieure de 3,2 % en moyenne). L'accroissement de la population y est également plus lent et l'incidence de l'infection à VIH moindre. C'est bien la preuve que la croissance économique est fortement liée à l'efficacité des efforts déployés pour réduire la pauvreté, les maladies et la faim. **Comme recommandé par le Secrétaire général au paragraphe 42 de son rapport, le développement rural, c'est-à-dire l'accroissement de la production vivrière et des revenus, doit constituer un investissement et une priorité politique à l'échelle nationale et il serait souhaitable de lancer en 2005 une révolution verte africaine pour le XXI<sup>e</sup> siècle.**

15. L'échec des efforts déployés pour atteindre les objectifs fixés en matière de réduction de la pauvreté tient à l'insuffisance de la croissance économique au regard des niveaux qui seraient nécessaires pour faire la différence. Dans de nombreux pays en développement, la rareté des ressources limite largement les possibilités de financement de politiques et programmes en vue de réduire le niveau de pauvreté, la faim et le chômage. Les investissements consentis, notamment en capital humain, ne sont pas d'une échelle ou d'une portée suffisantes pour avoir un impact significatif.

Les pays en proie à la misère devraient adopter des stratégies de développement et d'investissement en faveur des pauvres prévoyant notamment une augmentation des investissements publics, un renforcement des capacités et une mobilisation des ressources intérieures appuyés par l'aide publique au développement. Il convient à cet égard d'évaluer avec soin les faiblesses et les avantages sectoriels à moyen et long terme et d'en tenir compte dans les politiques et programmes adoptés, qui doivent combiner mesures d'intégration sociale et d'élimination des inégalités. Les stratégies de développement doivent systématiquement mettre l'accent sur les infrastructures de base, y compris en ce qui concerne l'offre de logements à coût abordable, l'énergie renouvelable, l'assainissement et la gestion des déchets.

## 2. Éducation et alphabétisation

16. L'éducation et l'alphabétisation demeurent au cœur des stratégies de développement. C'est ce qu'il est ressorti de presque toutes les conférences et réunions au sommet des Nations Unies et c'est à cette question qu'ont d'ailleurs été spécifiquement consacrés la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (1990) et le Forum mondial sur l'éducation (2000), qui a vu l'adoption du Cadre d'action de Dakar: L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs. Les différentes conférences et réunions au sommet ont permis d'étudier les multiples aspects de l'éducation (accès à l'éducation et coût, problèmes de l'inscription et de l'abandon scolaires, discrimination fondée sur le sexe et alphabétisation, y compris des adultes) et ont été l'occasion d'adopter des stratégies et programmes d'action détaillés.

17. L'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015 fait écho aux objectifs fixés lors des différentes conférences et réunions au sommet en matière d'éducation de base. Bien qu'ils aient une portée plus large, leur réalisation ne pourra que faciliter celle de l'objectif du Millénaire pour le développement précité. Il importe de ne pas négliger les liens entre éducation et développement durable, égalité des sexes, santé et droits de l'homme qui ont été identifiés lors des différentes conférences et réunions au sommet, afin d'accomplir des progrès sur la voie des objectifs fixés en matière d'éducation et, à terme, de les atteindre.

18. Les résultats obtenus dans la plupart des régions du monde offrent un tableau mitigé. Il est probable qu'environ la moitié des pays, représentant plus de 60 % de la population mondiale, n'atteindront pas un au moins des trois objectifs en matière d'éducation, à savoir la scolarisation universelle nette dans l'enseignement primaire, l'alphabétisation des adultes et la parité des sexes.

19. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne qu'il est prioritaire d'assurer l'universalité de l'enseignement primaire, d'élargir l'enseignement secondaire et de développer l'enseignement supérieur. La gratuité de l'enseignement primaire joue un rôle crucial pour améliorer les taux de scolarisation et réduire les taux d'abandon scolaire. Il faut toutefois reconnaître l'existence de coûts d'opportunité dans ce domaine. Dans les foyers où les enfants ne sont pas scolarisés et travaillent dans le secteur informel aux côtés de leurs parents, la gratuité de l'éducation ne fera pas forcément le poids face à la perspective d'un revenu plus important. **Il importe donc d'accompagner les mesures incitatives qui sont prises d'interventions ciblées dans les domaines connexes. Pour assurer l'universalité de**

**l'enseignement primaire, élargir l'enseignement secondaire et développer l'enseignement supérieur, la gratuité de l'enseignement primaire doit être complétée par d'autres mesures d'encouragement, comme des repas gratuits, ainsi que par des améliorations structurelles, par exemple en ce qui concerne la desserte des établissements scolaires, l'eau potable, la santé et les dispositifs d'assainissement. Les donateurs au titre du Cadre d'action de Dakar doivent donc consentir davantage d'efforts.**

### **3. Fournir des services de santé, prévenir les maladies et réduire la mortalité**

20. La santé est non seulement un droit de l'homme fondamental mais aussi un des principaux facteurs de développement économique. Elle dépend de l'offre de soins appropriés en temps opportun, mais aussi de l'accès à l'eau potable, de la mise en place de systèmes d'assainissement adéquats, d'une alimentation sûre et de logements salubres, de conditions professionnelles et environnementales saines et d'un accès à l'éducation et à l'information dans le domaine de la santé, et notamment de l'hygiène sexuelle et de la procréation. Pour atteindre tous les objectifs fixés en matière de santé, il est donc crucial d'assortir les interventions de santé d'autres stratégies dans des domaines connexes.

21. C'est le principal message qui ressort des différentes conférences et réunions au sommet, y compris du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) et des examens quinquennal et décennal de son exécution; de la Déclaration de Beijing, adoptée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), du Programme d'action de Beijing et des examens quinquennal et décennal de sa mise en œuvre; de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (2001) et du Sommet mondial pour les enfants (2001) et de l'examen décennal de la suite qui y a été donnée. C'est aussi l'esprit des objectifs du Millénaire pour le développement.

22. Les mesures prises pour influencer les comportements ayant une incidence démographique et la dynamique de la population, comme celles énoncées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, contribuent de manière significative à la réalisation des objectifs fixés en matière de santé. En dépit des progrès enregistrés, il reste encore beaucoup de problèmes. Chaque année, des millions d'enfants de moins de 5 ans perdent la vie; chaque année, plus de 500 000 femmes meurent prématurément de complications liées à la grossesse, faute de soins prénatals de prévention, parce qu'elles n'ont pas eu accès à des sages-femmes convenablement formées ou qu'elles n'ont pas été envoyées dans des services obstétricaux d'urgence, sans parler des décès imputables à la pandémie de VIH/sida, qui continue d'avoir un tragique impact sur les populations.

23. À la fin de 2004, on comptait 39 millions de personnes victimes du VIH/sida, avec 4,9 millions de personnes contaminées en 2004, et 3,1 millions de décès des suites de la maladie. À l'occasion de sa trente-huitième session, en 2005, la Commission de la population et du développement a mis l'accent sur le VIH/sida et son rapport avec la pauvreté, ainsi que sur la nécessité de renforcer les synergies entre les politiques et programmes de lutte contre le VIH/sida et ceux qui sont consacrés à l'hygiène sexuelle et procréative et de mieux les coordonner en les intégrant aux programmes de développement nationaux, notamment aux stratégies de réduction de la pauvreté, pour s'attaquer efficacement au VIH/sida.

24. L'insuffisance des progrès accomplis en ce qui concerne la santé et la réduction de la mortalité tient souvent aux lacunes des stratégies nationales et à l'insuffisance de la coopération à l'échelle internationale. De solides systèmes de santé sont indispensables pour assurer un accès universel aux services de santé de base et endiguer d'éventuelles épidémies. **Les stratégies relatives aux systèmes de santé doivent être formulées à partir d'évaluations crédibles des risques d'épidémie et de leurs causes directes et indirectes. Les politiques nationales et les activités de coopération internationale doivent mettre l'accent sur la formation du personnel médical et paramédical, la fourniture de médicaments de base et l'infrastructure médicale et sanitaire. Pour ce faire, il importe d'augmenter les investissements, de renforcer les infrastructures et d'assurer la gratuité des soins, en faisant le lien avec les stratégies et programmes adoptés dans d'autres domaines comme la lutte contre la pauvreté et le chômage, l'eau, l'assainissement, l'environnement et l'éducation. Par ailleurs, il faut tirer davantage parti de la souplesse de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce en ce qui concerne les besoins publics, notamment pour ce qui est de l'accès aux médicaments essentiels, en faisant montre d'une plus grande volonté politique.**

#### 4. Promouvoir l'égalité des sexes et renforcer le pouvoir des femmes

25. La participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle, ainsi que l'élimination de toutes les formes de discrimination sont des objectifs prioritaires de la communauté internationale (voir encadré 1). La violence fondée sur le sexe et toutes les formes de harcèlement et d'exploitation sexuels sont incompatibles avec la dignité et la valeur des êtres humains et doivent être éliminés.

26. Des progrès concrets ont été accomplis sur de nombreux fronts. On observe une amélioration de la situation en ce qui concerne l'espérance de vie et les taux de mortalité des femmes; davantage de filles sont inscrites dans l'enseignement primaire; les femmes qui ont un revenu sont plus nombreuses que par le passé et les gouvernements et le public dans son ensemble sont plus sensibles aux questions d'égalité des sexes. Au cours de la dernière décennie, plusieurs gouvernements ont ainsi supprimé ou révisé des lois à caractère discriminatoire et ils sont de plus en plus nombreux à voir dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes un cadre de choix pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

27. Mais plusieurs défis doivent encore être relevés. L'épidémie de VIH/sida s'est propagée dans la population féminine et les progrès accomplis en ce qui concerne l'accès à l'enseignement primaire et secondaire et la santé et les droits sexuels et procréatifs sont insuffisants. Les mesures prises pour répondre aux besoins en matière d'hygiène de la procréation ne sont pas adéquates et la mortalité maternelle demeure élevée dans de nombreux pays. De nombreux pays n'ont toujours pas consacré l'égalité des droits des hommes et des femmes en matière de propriété et d'héritage, et l'accès des femmes aux ressources productives et au capital, leur contrôle de ces facteurs de production et leur participation aux processus économiques et politiques ne laissent pas de poser problème. De même, la participation des femmes à la vie publique s'est peu améliorée. En ce qui concerne leur participation à l'économie, autre question d'importance, les progrès accomplis sont négligeables.

28. Pour promouvoir l'égalité des sexes, il ne suffit pas de reconnaître les droits des femmes sur le plan légal. Il faut aussi changer les comportements, et parfois les traditions et les normes sociales, pour garantir la bonne application des politiques et programmes visant à promouvoir et améliorer leur participation à la société sous tous ses aspects, sur un pied d'égalité avec les hommes. **La condition de la femme doit être systématiquement prise en compte dans les politiques et programmes de développement et les femmes et les filles doivent davantage participer à la prise de décisions dans ce domaine. Des interventions directes s'imposent pour promouvoir l'égalité des sexes, notamment pour permettre à davantage de filles de terminer leurs études primaires et leur offrir un accès équitable aux établissements d'enseignement secondaire, garantir les droits des femmes en matière de propriété, leur permettre d'avoir accès aux services d'hygiène sexuelle et de la procréation, les protéger de la violence, leur garantir un accès égal à l'emploi et leur donner plus de chances d'assumer des responsabilités, notamment politiques.**

##### 5. Promouvoir l'emploi

29. Seuls un emploi productif et un travail décent permettront aux pauvres de sortir de leur condition et d'échapper à la maladie et à leur sort misérable. Plusieurs études de l'OIT ont montré qu'une stratégie de croissance axée sur l'emploi, assortie d'une hausse de la productivité, était la clef d'une réduction du niveau de la pauvreté, dans la mesure où elle a un impact rapide sur le revenu en augmentant la capacité de production de la main-d'œuvre et en améliorant la compétitivité du secteur privé, en particulier des petites entreprises et des microentreprises.

30. L'engagement 3 de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague consiste à favoriser la réalisation du plein emploi en en faisant une priorité de base des politiques économiques et sociales. L'objectif de promouvoir, comme composante fondamentale de toute stratégie de développement, l'accès au plein emploi, librement choisi, décent et productif, a été réaffirmé à la quarante-troisième session de la Commission du développement social, qui a été l'occasion d'examiner les progrès accomplis par rapport aux engagements pris à Copenhague 10 ans auparavant. La Déclaration du Millénaire souligne également la nécessité de mettre en œuvre des stratégies pour aider les jeunes du monde entier à trouver un emploi décent et productif.

31. Globalement, les résultats obtenus à ce jour en ce qui concerne la promotion du plein emploi et du travail productif sont décevants. On a assisté au cours des 10 dernières années à une augmentation catastrophique des taux de chômage. En 2003, on recensait 186 millions de chômeurs, contre 140 millions 10 ans plus tôt. Cette augmentation est surtout marquée chez les jeunes, avec un taux de chômage mondial de 14,4 %, contre 6,2 % sur l'ensemble de la population. Les femmes demeurent les premières victimes du chômage. Dans les rares pays qui ont bénéficié d'une croissance de l'emploi, elle est surtout sensible dans les secteurs précaires et informels, caractérisés par de bas salaires et la quasi-absence de prestations sociales. Les travailleurs du secteur non structuré sont souvent pauvres. Près de la moitié des plus de 2,8 milliards de travailleurs que l'on compte dans le monde n'ont toujours pas un revenu suffisant pour échapper, eux et leurs familles, à la pauvreté.

32. **Les politiques mondiales, régionales et nationales doivent être réorientées et recentrées sur les investissements et les politiques permettant d'améliorer la**

**productivité pour créer des emplois en faveur de la main-d'œuvre non qualifiée ou semi-qualifiée, aussi bien en zones rurales qu'en zones urbaines. Renforcer le capital humain des pauvres en améliorant leur accès à l'enseignement (en particulier primaire et secondaire), aux compétences et aux soins de santé, en renforçant l'infrastructure physique, en facilitant l'accès au crédit et en créant des filets de protection sociale donne de bons résultats. Le rôle critique de l'emploi et la nécessité d'investir dans le capital humain devraient être reconnus dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté comme les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Des mesures devraient être également prises pour appliquer le programme de travail de l'OIT sur le travail décent, qui prévoit l'intégration des objectifs économiques et sociaux dans les domaines de la promotion de l'emploi, des droits du travail, de la protection sociale et du dialogue social.** Comme souligné par le Secrétaire général dans le rapport qu'il a établi en vue du sommet du mois de septembre, sans des politiques économiques dynamiques et favorables à l'expansion qui soutiennent un secteur privé sain capable de créer des emplois, des revenus et des recettes fiscales pérennes, il n'est pas possible d'obtenir une croissance économique durable.

33. Une plus grande cohérence politique et une meilleure intégration sont également importantes. Dans le rapport de 2004 de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et la résolution par laquelle l'Assemblée générale en a pris note<sup>4</sup>, la nécessité d'une plus grande cohérence des politiques économiques, financières et sociales des organisations multilatérales et d'un renforcement des institutions pour inscrire les objectifs sociaux dans les systèmes de production mondiaux a été soulignée.

## **6. Assurer l'intégration sociale et lutter contre la vulnérabilité des groupes sociaux**

34. La promotion de l'intégration sociale a été l'une des principales questions abordées lors du Sommet mondial pour le développement social. Dans la Déclaration de Copenhague, les chefs d'État et de gouvernement ont pris l'engagement spécifique de promouvoir l'intégration sociale en encourageant des sociétés stables, sûres et justes, fondées sur la tolérance et le respect de la diversité. Le Programme d'action de Copenhague prévoit la promotion de la justice sociale et du progrès social, la promotion de la non-discrimination, de la tolérance et du respect mutuel, et la suppression des barrières matérielles et sociales en vue d'instaurer une société accessible à tous. Dans la Déclaration politique qui a été adoptée à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale à Genève, aux mois de juin et juillet 2000 sur l'examen quinquennal du Sommet mondial pour le développement social, les gouvernements ont reconnu que l'intégration sociale était une condition préalable pour créer des sociétés harmonieuses, pacifiques et cohésives.

35. Le manque d'accès à l'éducation, la persistance de la pauvreté et du chômage et les inégalités des chances et des ressources sont facteurs d'exclusion et de marginalisation sociale. Ce sont aussi des causes de désintégration du lien social, ce qui peut contribuer à l'éclatement de conflits violents. Dans la Déclaration du Millénaire, l'intégration sociale est présentée comme une composante essentielle de la paix, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme.

36. Depuis le Sommet, des progrès ont été accomplis dans certains domaines, en particulier en ce qui concerne l'adhésion aux instruments juridiques ayant trait aux droits économiques, sociaux et culturels et à l'élimination de la discrimination. Par ailleurs, l'approche de l'intégration sociale retenue lors du Sommet a été reprise à l'occasion d'autres conférences internationales. Dans le cadre d'Habitat II, l'accent a ainsi été mis sur le fait que lorsque les principes de l'équité et de l'intégration sociale sont ignorés, cela a des répercussions négatives sur la société, et les préoccupations exprimées lors du Sommet en ce qui concerne les sans-abri et l'offre de logements adéquats ont été examinées en détail. Les textes issus du Sommet ont également inspiré le développement d'un cadre conceptuel pour une société de tous les âges, thème qui est le fil directeur du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

37. En dépit de ces progrès, le thème de l'intégration sociale comme composante du développement social est en perte de vitesse, et il n'en est pas tenu compte comme il se doit lors des débats consacrés à la question du développement en général en dehors des cercles qui s'occupent spécifiquement du développement social. Il faut donc replacer le concept d'intégration sociale au cœur de toutes les politiques et trouver des moyens concrets d'instaurer une « société pour tous ». Lors de sa quarante-troisième session, la Commission du développement social a indiqué qu'il convenait de renouer avec une approche axée sur l'individu. Elle a également souligné la nécessité de déployer **des efforts mieux intégrés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et respecter les engagements plus larges qui ont été pris à Copenhague. Ainsi, le concept d'intégration sociale défini à Copenhague doit être systématiquement appliqué dans le cadre des mesures prises sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement.**

38. Lors du Sommet de Copenhague, les chefs d'État et de gouvernement ont également insisté sur la protection et l'intégration complète dans l'économie et la société des groupes et des individus défavorisés et vulnérables. Le concept de « groupes défavorisés » utilisé lors du Sommet renvoie aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux jeunes, aux migrants et aux peuples autochtones, ainsi qu'aux réfugiés et aux déplacés. Mais la situation actuelle n'est toujours pas satisfaisante en ce qui concerne l'adoption de plans nationaux globaux et systématiques pour répondre aux besoins des groupes vulnérables, dont beaucoup vivent dans la pauvreté et souffrent de la faim.

39. Cependant, avec l'appui de différents groupes, certains points ont suscité beaucoup d'intérêt et font l'objet d'une nouvelle dynamique. Ainsi, le principe de l'intégration sociale a été réaffirmé lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, le 19 décembre 2001. En ce qui concerne la question des personnes handicapées, l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 56/168 de créer un Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, qui s'emploie actuellement à s'acquitter de son mandat. Par ailleurs, le Rapporteur spécial chargé d'étudier la situation des handicapés fait rapport chaque année à la Commission du développement social. S'agissant des questions autochtones, l'Instance permanente sur les questions autochtones a été créée comme organe consultatif du Conseil économique et social. **Il faut cependant veiller à ce que les besoins et les préoccupations des groupes vulnérables soient pris en compte dans le cadre des interventions publiques qui sont lancées pour**

atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la pauvreté et la faim.

**7. Assurer le respect de l'environnement à long terme et gérer les ressources naturelles dans la perspective du développement**

40. Depuis le Sommet « Planète Terre » en 1992, le monde est de plus en plus conscient des liens qui existent entre le respect de l'environnement à long terme, la lutte contre la pauvreté et les schémas de production et de consommation non durables, ainsi que de l'importance de protéger et gérer la base des ressources naturelles. Lors du Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg, en 2002, la communauté internationale a reconnu que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont les trois piliers solidaires et complémentaires du développement durable.

41. En dépit de ces engagements, le respect de l'environnement à long terme et la gestion de la base des ressources naturelles constituent toujours un défi majeur. Il est crucial que les gouvernements considèrent l'objectif du développement durable comme une composante intégrante de leurs stratégies de développement national. À cette fin, les pays doivent définir des cibles assorties de délais et des priorités d'action comme la gestion des forêts, la préservation de l'écosystème et le contrôle de la pollution.

42. À l'heure actuelle, le réchauffement de la planète lié aux changements climatiques et à l'élévation du niveau des mers pose des risques graves. L'entrée en vigueur, en février 2005, du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adopté en 1997, marque un important jalon, mais la première période d'engagement s'achève en 2012. **Comme proposé dans le rapport établi en vue du Sommet de septembre, les gouvernements doivent élaborer un cadre international pour prévoir des mesures au-delà de cette date.** Le rythme sans précédent de l'appauvrissement de la diversité biologique constitue un autre défi et il est indispensable d'inverser la tendance, notamment au regard du septième objectif du Millénaire pour le développement. **La Convention sur la diversité biologique et l'engagement pris à Johannesburg de parvenir à une réduction importante du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2010 doivent être pleinement respectés.** Il faut également agir face à la dégradation de plus d'un milliard d'hectares de terres. **Les dispositions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, doivent être pleinement appliquées sans plus tarder.**

43. Il faut aussi s'attaquer aux problèmes de la déforestation et des conflits déplorables liés au contrôle des forêts et des autres ressources naturelles. **Comme réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire et souligné dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, il est nécessaire d'intensifier l'action commune pour la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêt.**

44. Dans le rapport de 2004 du Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement, il est indiqué que de 1997 à 2002, 1,1 milliard de personnes ont eu accès à une meilleure source d'eau potable et que plus d'un milliard de personnes ont eu accès à des installations sanitaires. Ces résultats sont toutefois insuffisants au regard de l'objectif du Millénaire pour le développement qui a été fixé dans ce

domaine. La réduction de moitié, d'ici à 2015, du pourcentage de la population qui n'a pas accès à des services d'assainissement de base est une cible encore plus lointaine. **Il est nécessaire de prendre de toute urgence des mesures concertées pour réaliser les objectifs visant à améliorer l'accès à l'eau de boisson salubre et aux services d'assainissement.**

45. Lors du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, les pays se sont fixé pour objectif d'élaborer, d'ici à 2005, des plans intégrés de gestion et d'utilisation efficace des ressources en eau. L'expérience de plusieurs pays suggère que la gestion intégrée des ressources en eau est un moyen efficace de coordonner les stratégies appliquées dans les différents secteurs et régions géographiques et d'avoir un impact sur la pauvreté. **Les pays devraient donc prendre immédiatement des mesures pour adopter et mettre en œuvre des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau.**

46. L'objectif mondial consistant à empêcher l'appauvrissement des ressources halieutiques de la haute mer est loin d'être atteint puisque 75 % des stocks de poissons sont surexploités, exploités au maximum de leurs limites biologiques ou en voie de reconstitution. Comme 90 % des stocks de poissons se trouvent dans des zones sous juridiction nationale, **les gouvernements doivent veiller à la bonne application au niveau national des accords internationaux sur les pêches pour restaurer les stocks à des niveaux permettant de produire un rendement maximal durable d'ici à 2015, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg.**

47. De même, 1,6 milliard de personnes, soit un quart de la population mondiale, n'a toujours pas accès à l'électricité. La part mondiale des énergies renouvelables (hydroélectricité non incluse) dans la production d'électricité demeure à un bas niveau (1,7 % du total). Le Programme d'action international sur les énergies renouvelables adopté à l'occasion de la Conférence internationale sur les énergies renouvelables, à Bonn (Allemagne), en 2004, représente une importante initiative en vue d'augmenter la part des énergies renouvelables.

48. Les catastrophes naturelles survenues au cours de la dernière décennie se sont accompagnées d'un cortège de pertes économiques et de décès tragiques. Rien qu'en 2004, plus de 300 000 personnes ont péri et 139 millions d'individus ont subi des pertes économiques pour un montant total de 88 milliards de dollars. Faute d'efforts plus soutenus, les catastrophes naturelles constitueront un obstacle toujours plus important à la réalisation du programme de développement. Outre que la sévérité des crises s'aggravera dans les pays les plus pauvres, les catastrophes auront également un impact de plus en plus vaste au niveau mondial. Le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, adopté lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes au mois de janvier 2005, identifie des buts stratégiques et des priorités pour prévenir les catastrophes.

49. La catastrophe du tsunami dans l'océan Indien a révélé un certain nombre de lacunes au niveau des systèmes d'alerte rapide, et des capacités de la communauté internationale en matière de prévention, de réduction des risques et d'intervention. Des mesures sont prises pour renforcer les dispositifs d'intervention rapide afin de fournir une aide humanitaire immédiate en cas de catastrophe. **Il est par ailleurs essentiel de mettre en place un système mondial d'alerte rapide pour tous les risques naturels, tels les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain,**

les vagues de chaleur, les éruptions volcaniques et autres, en s'appuyant sur les dispositifs existants aux niveaux national et régional, mais aussi en créant de nouveaux dispositifs selon que de besoin.

#### 8. Promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme

50. La démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance occupent une place centrale dans le processus de développement et toutes les conférences internationales et réunions au sommet ont vu leur importance soulignée. Il a également été affirmé dans la Déclaration du Millénaire que la promotion de la démocratie, le renforcement de l'État de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment le droit au développement, jouaient un rôle crucial dans le progrès. Le Programme des Nations Unies pour le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement sont fondés sur un cadre de promotion des droits de l'homme, dans la mesure où ils s'inspirent de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement. Le respect des droits de l'homme constitue par ailleurs une condition préalable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

51. Les stratégies d'application du programme pour le développement exigent un système de gouvernement transparent, rigoureux et participatif fondé sur l'État de droit, protégeant les droits civils et politiques ainsi qu'économiques et sociaux, reposant sur une administration publique comptable de son action et efficace et consacrant la participation de tous aux processus décisionnaires. **Les pays doivent adopter un cadre d'action général en vue d'instaurer une administration publique efficace, solide et responsable.**

52. Pour accomplir des progrès dans la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la participation aux processus de décision, il est indispensable de mener une action intégrée et de parvenir simultanément à des avancées dans d'autres domaines, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et l'éducation. De nombreux gouvernements ont lancé des réformes et élargi la participation des citoyens aux processus gouvernementaux. De fait, la situation aujourd'hui du point de vue de la démocratie et de la participation politique est bien plus satisfaisante que lors des décennies précédentes. En 1980, 54 pays, abritant 46 % de la population mondiale, vivaient sous le régime de la démocratie représentative ou en présentaient tout du moins certains éléments. En 2000, on recensait 121 pays dans ce cas (68 % de la population mondiale). Dans l'ensemble, les processus participatifs gagnent du terrain, surtout en Afrique, même si les progrès accomplis dans le monde en matière de droits politiques et de libertés sont très inégaux.

53. La corruption endémique et ses liens avec les activités des organisations criminelles ont un impact direct sur les pauvres. Le crime et la corruption pervertissent les systèmes établis de gouvernance locale. **Il est instamment demandé aux différents pays de ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption pour que cet important cadre légal, qui favorisera la réalisation des objectifs de développement, puisse entrer en vigueur avant le Sommet du mois de septembre.** La Convention doit compter 30 ratifications au minimum pour

entrer en vigueur. Ouverte à la signature en décembre 2003, elle a à ce jour été signée par 118 États et ratifiée par 15.

54. Une bonne gouvernance au niveau mondial est aussi essentielle. Il convient à cet égard d'améliorer la représentation des pays en développement. Les progrès accomplis demeureront à coup sûr très limités s'il n'est pas fait preuve de volonté politique pour trouver des moyens concrets et novateurs d'aborder cette question afin de promouvoir l'établissement d'institutions plus démocratiques, efficaces et modernes.

## 9. S'attaquer aux problèmes des pays ayant des besoins particuliers

55. La communauté internationale est consciente depuis longtemps déjà des besoins spéciaux de l'Afrique, qui demeure la plus pauvre des régions et celle la plus éloignée des objectifs de développement convenus au niveau international. L'Afrique a toutefois accompli des progrès, en instaurant des conditions propices à l'accélération du rythme de son développement, grâce notamment à des mesures sur le plan institutionnel comme la création de l'Union africaine ou la conclusion du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Comme indiqué dans le rapport de la Commission pour l'Afrique animée par le Premier Ministre britannique Tony Blair, **il est fondamental que soient désormais respectés les engagements qui ont été pris envers la région au niveau international.**

56. Les pays les moins avancés, dont les deux tiers se trouvent en Afrique, représentent la part la plus vulnérable de l'humanité. L'extrême pauvreté, le caractère limité des capacités humaines, institutionnelles et de production, la fragilité de ces pays face à des chocs économiques externes, le niveau de la dette extérieure, les catastrophes naturelles ou causées par l'homme et les maladies transmissibles sont des facteurs, souvent aggravés par des handicaps d'ordre géographique, qui entravent les efforts déployés pour améliorer la qualité de vie des peuples. Dans de telles circonstances, certains pays sont pris dans un « piège de la pauvreté », et aucune politique ne peut être à elle seule assez bonne pour leur permettre d'en sortir.

57. Dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, la communauté internationale a reconnu que ces pays avaient des besoins spéciaux et s'est engagée à conclure des partenariats avec eux pour les aider à surmonter leurs problèmes spécifiques. Une place centrale doit être réservée à la coopération régionale en ce qui concerne les échanges commerciaux, les infrastructures, les transports et les politiques énergétiques, domaines d'une importance critique pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

58. Les handicaps géographiques des pays en développement sans littoral, dont la moitié font partie des pays les moins avancés, et des petits États insulaires en développement entravent gravement leur développement. Le Programme d'action d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral met l'accent sur le lancement d'initiatives spécifiques dans cinq domaines prioritaires, à savoir les questions de politique de transit, l'infrastructure, les échanges commerciaux, l'aide internationale et les mesures d'application et d'examen. La Stratégie de Maurice en faveur des petits États insulaires en développement prévoit des mesures pour remédier aux obstacles auxquels se heurtent ces États à cause de leur éloignement, de la faiblesse de leur base économique et de leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. **Les engagements pris dans le Programme d'action de**

**Bruxelles, le Programme d'action d'Almaty et la Stratégie de Maurice doivent être pleinement respectés de toute urgence.**

59. Les pays donateurs se sont engagés à consacrer au moins 0,15 % de leur revenu national à l'amélioration de la situation des pays les moins avancés, auxquels sont de plus en plus souvent destinés les flux d'aide. En dépit des progrès accomplis, le niveau actuel de l'aide demeure toutefois inférieur à 0,1 % du revenu national. Environ un tiers de la totalité des courants d'aide sont destinés aux pays les moins avancés, mais la communauté des donateurs doit redoubler d'efforts pour tenir ses engagements. Les pays sans littoral ont reçu 10 milliards de dollars en 2003, contre 6,9 milliards en 1990, mais le montant total de l'aide aux petits États insulaires en développement s'est établi à 1,7 milliard de dollars, contre 2,1 milliards de dollars en 1990.

60. Les progrès accomplis dans l'application de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) demeurent lents, essentiellement à cause des difficultés qu'ont les pays susceptibles de bénéficier d'un allègement de leur dette à remplir les conditions requises pour l'obtenir. À la fin de 2004, alors que 15 pays (dont 11 faisant partie des pays les moins avancés) avaient atteint le point d'achèvement et que 12 autres avaient atteint le point de décision, il a été convenu de prolonger l'Initiative pour deux nouvelles années. L'allègement total accordé aux 27 pays ayant atteint leur point de décision ou d'achèvement, ainsi que d'autres mesures d'allègement de la dette, représente une réduction de deux tiers de l'encours de la dette. Bien que l'allègement de la dette ait permis de dégager des ressources supplémentaires, **les pays pauvres très endettés ont toujours du mal à promouvoir la croissance à long terme et la réduction de la pauvreté tout en assurant et maintenant la viabilité de leur endettement: il faut les aider à résoudre rapidement ce dilemme en engageant un dialogue avec eux. Comme suggéré par le Secrétaire général dans le rapport qu'il a établi en vue du Sommet du mois de septembre, la dette officielle des pays bénéficiant de l'Initiative PPTÉ devrait être annulée en totalité. Quant aux nombreux pays lourdement endettés qui ne bénéficient pas de l'Initiative et aux pays à revenu intermédiaire, il convient aussi de leur accorder des réductions plus importantes de leur dette.**

## **C. Grands moyens d'action en vue de la mise en œuvre du programme de l'ONU pour le développement**

### **1. Renforcer les partenariats mondiaux en faveur du développement**

61. La promotion du développement et de la lutte contre la pauvreté postule une action commune. Les grandes conférences et réunions au sommet affirment certes ce principe, mais la Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey proposent un cadre global pour un partenariat mondial en faveur du développement et mettent en place un nouveau pacte dans cette même perspective, qui repose sur la responsabilité des uns et des autres et la transparence.

62. Les pays en développement s'attachent à encourager le bon fonctionnement de l'État, à favoriser la croissance économique, à créer des ressources nationales, à adopter des politiques économiques rationnelles et à investir dans l'infrastructure et le capital humain tout en encourageant un secteur privé dynamique et une société civile active. Cependant, dans le monde interdépendant actuel, les efforts nationaux

sont voués à l'échec s'ils ne s'inscrivent pas dans un cadre international qui leur est propice. Il faut donc bien coordonner les politiques économiques des grands pays industrialisés dans un souci de plus grande stabilité mondiale, atténuer les fluctuations des changes, accroître et répartir plus largement les investissements internationaux, tout en favorisant les transferts de technologie, axer véritablement le commerce sur le développement, augmenter de beaucoup l'aide publique au développement et la rendre plus efficace, et alléger encore la dette.

63. Les investissements étrangers directs demeurent les apports nets de fonds privés les plus importants pour les pays en développement, mais ils sont encore inégalement répartis et concentrés sur quelques pays. En 2003, les 10 premiers grands bénéficiaires recevaient près des trois quarts des flux destinés aux pays en développement. Ils se caractérisaient généralement par une forte expansion, des équipements solides, une main-d'œuvre qualifiée et performante, ainsi que par l'existence des cadres réglementaires, des institutions et des services nécessaires. Tout aussi importantes sont les mesures visant à retirer un maximum d'avantages de la présence d'entreprises étrangères dans l'économie nationale, à savoir transferts de technologie, créations d'emplois et valeur ajoutée locale. **Il faut resserrer les liens entre les filiales étrangères et les fournisseurs locaux pour accroître la valeur ajoutée par certaines branches industrielles et les retombées des investissements étrangers sur le développement. Les pays d'implantation et d'origine doivent créer ensemble des fonds de capital-risque pour encourager les investissements nationaux dans le cadre de coentreprises.**

64. En raison de la faiblesse générale des apports financiers nets et d'une accumulation importante de devises, les pays en développement ont pour la septième année consécutive enregistré un transfert net négatif de ressources financières, qui aurait pour la première fois dépassé les 300 milliards de dollars en 2004. Ce phénomène est toutefois lié en partie à des tendances positives : la forte progression des revenus à l'exportation a créé des excédents commerciaux dans certains pays, qui s'en sont servi pour se constituer un volant de sécurité en prévision d'éventuels problèmes de balance des paiements, soit en augmentant leurs réserves en devises, soit en réduisant leur endettement extérieur. Qu'ils aient cru devoir se constituer un tel volant de sécurité montre que le système financier international est gravement défaillant.

65. Pour les pays qui ne bénéficient pas d'apports financiers privés, l'aide publique au développement (APD) est vitale. Après avoir reculé dans les années 90, elle a repris atteignant 78,6 milliards de dollars en 2004, soit une hausse de 4,6 % en termes réels. Cette tendance, certes encourageante, ne saurait toutefois occulter le fait que l'APD est généralement censée procurer aux pays de nouvelles liquidités pour accroître leurs dépenses de développement. Or, une grande partie des augmentations récentes des montants qui lui étaient consacrés est allée aux dépenses de sécurité et aux secours d'urgence.

66. Malgré ce redressement, l'APD ne représente que 0,25 % du revenu national des pays donateurs. Elle n'atteint ou ne dépasse l'objectif de 0,7 % que dans quelques pays – le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. Sept autres pays donateurs ont promis d'atteindre ce seuil avant 2015. La Commission européenne a proposé récemment de fixer un objectif de 0,56 % d'ici à 2010 pour l'Union européenne, ce qui se traduirait par une hausse de quelque 20 milliards d'euros et rapprocherait les pays de l'Union européenne de l'objectif de

0,7 % à atteindre d'ici à 2015. Si tous les nouveaux engagements pris à ce jour étaient respectés, l'aide publique dépasserait les 100 millions de dollars en 2010. Il manquerait encore 50 milliards de dollars pour financer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, encore bien plus pour pouvoir atteindre les autres objectifs en matière de développement. **Comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport en vue du sommet de septembre, les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient établir des calendriers pour réaliser l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement en 2015 au plus tard, en augmentant sensiblement les apports à compter de 2006 au plus tard, et en atteignant 0,5 % d'ici à 2009. Les donateurs doivent aussi consacrer 0,2 % de leur revenu national brut à l'APD aux pays les moins avancés d'ici à 2009.**

67. Le souci d'accroître la quantité de l'APD s'accompagne de la nécessité urgente d'en améliorer la qualité, et notamment la distribution et l'utilisation. Plusieurs donateurs ont fait savoir qu'ils entendaient octroyer une aide plus importante d'une façon qui exige moins de transactions, sous forme de soutien budgétaire ou sectoriel. À l'heure actuelle, moins de 30 % de l'APD passe par le budget des pays en développement. Il convient aussi de la rendre plus prévisible et d'étaler son versement sur plusieurs années, de remédier au manque de capacités institutionnelles des pays bénéficiaires pour définir et mettre en œuvre des stratégies nationales de développement axées sur les résultats, de réfléchir aux moyens de mieux intégrer les programmes et les initiatives de portée mondiale dans les projets de développement nationaux. Les partenaires ont décidé d'améliorer l'efficacité de l'aide. Dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle en mars 2005, 91 pays et 25 organisations internationales ont pris des engagements précis à cette fin. Ils ont convenu aussi de mettre en place des « indicateurs » pour mieux mesurer les progrès en matière d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation, de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle. Comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport en vue du sommet de septembre, **dans le prolongement du Forum, les pays donateurs devraient fixer, d'ici à septembre 2005, des échéances et des objectifs contrôlables pour harmoniser leurs mécanismes d'aide avec les stratégies de développement des pays partenaires.**

68. Les banques multilatérales de développement peuvent jouer un rôle important en canalisant des fonds vers les pays à faibles revenus, en atténuant les effets de l'instabilité des marchés financiers sur les pays à revenu intermédiaire, en donnant accès à des prêts à long terme en période de crise, en facilitant et en catalysant l'investissement dans le secteur privé. **L'élargissement de leur rôle doit être une priorité de la coopération Sud-Sud.**

69. Pour mobiliser des ressources financières supplémentaires, on se tourne de plus en plus vers des sources novatrices de financement. À l'initiative de l'Allemagne, du Brésil, du Chili, de l'Espagne et de la France, un menu d'options a été prévu qui comprenait : le mécanisme international de financement, les redevances mondiales au profit de l'environnement, les taxes sur les transactions financières internationales, le carburant et le transport par avion et les ventes d'armes, l'utilisation de droits de tirage spéciaux au profit du développement, les dons privés et d'autres types de contributions volontaires pour le développement international, y compris la carte d'affinité, la loterie mondiale, les émissions

d'obligations à prime à l'échelon mondial et la mobilisation des envois de fonds par les émigrants au profit du développement. Le mécanisme international de financement est destiné à mettre des fonds rapidement à disposition grâce à des arrangements financiers qui permettraient l'utilisation des montants engagés avant leur décaissement. Un projet pilote visant à assurer la vaccination universelle des enfants au moyen de ce mécanisme et de fonds provenant de la Bill and Melinda Gates Foundation est à l'étude. Les sources de financement novatrices doivent être sérieusement envisagées et la création d'un mécanisme international de financement doit être programmée pour cette année.

70. Environ 65 % des importations en provenance des pays en développement (comptabilisées selon leur valeur) ont été admises en franchise de droits en 2003, contre 45 % en 1996, première année pour laquelle les chiffres sont connus. Bien que les accords commerciaux issus du cycle de l'Uruguay aient entraîné une baisse des tarifs douaniers, des droits relativement élevés sont encore perçus, à l'importation, sur des biens qui ont une importance stratégique pour les pays en développement, tels que le textile, l'habillement et les produits agricoles. Comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport en vue du Sommet de septembre, **le cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha devrait être mené à bonne fin en 2006 au plus tard et donner des résultats qui sont équitables et contribuent de manière évidente à la promotion du développement dans son ensemble. Il faudrait accorder à toutes les exportations des pays les moins avancés l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quotas.** La sixième Conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Hong Kong (Chine) en décembre 2005 sera cruciale à cet égard. Le nouveau cycle de négociations sur le Système global de préférences commerciales annoncé à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à São Paulo en juin 2004 est crucial pour réduire les protections douanières dans les pays en développement.

71. Les tarifs douaniers ne sont pas les seuls obstacles à l'expansion des exportations des pays en développement. Les subventions d'État dont bénéficient les agriculteurs des pays développés leur procurent un avantage déloyal par rapport aux importations. Ces aides exprimées en pourcentage du PIB n'ont cessé de reculer entre 1990 et 2003, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres, mais elles se sont tout de même élevées à 350 milliards de dollars par an au cours de cette période. Les exportations des pays en développement souffrent également des mesures phytosanitaires et des obstacles techniques qui leur sont appliqués abusivement. Les avantages que pourraient retirer les pays en développement de la suppression des subventions agricoles sont certes nombreux dans leur ensemble, mais leur importance pour les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires – comme les pays les moins avancés – fait débat. S'attaquer aux problèmes de ces pays suppose l'adoption d'une combinaison judicieuse de mesures nationales et internationales visant à remédier aux contraintes liées à l'offre, à favoriser les secteurs à plus forte valeur ajoutée et à envisager l'élimination de la progressivité des droits.

72. L'augmentation de la demande, notamment en Chine, a beaucoup contribué à inverser, au moins de façon temporaire, la tendance à la baisse à long terme des cours de matières premières autres que le pétrole depuis quelques années. Il n'empêche que l'instabilité chronique de ces cours, qui a des répercussions défavorables sur les pays en développement tributaires des produits de base, n'a pas

encore fait l'objet d'une attention concertée. **Les efforts que font ces pays pour restructurer, diversifier et rendre plus compétitives leurs productions de base devraient être soutenus. Il faudrait également exploiter les possibilités offertes par les initiatives d'intégration et de coopération à l'échelle régionale de façon à accroître l'efficacité de ces productions traditionnelles et de favoriser leur diversification.**

73. S'agissant des migrations internationales, il faut là aussi agir en commun. Pour en retirer un maximum d'avantages et en réduire les inconvénients comme la pénurie de main-d'œuvre dans certaines régions et l'exode des cerveaux dans d'autres, un cadre d'action commun en vue de leur rationalisation et de la prise en considération de leurs multiples aspects doit être mis en place. **Cette question devrait être abordée lors du dialogue de haut niveau sur les migrations qui aura lieu à l'Assemblée générale en 2006.**

## 2. **Élaborer des politiques macroéconomiques visant à assurer une croissance économique durable et créatrice d'emplois**

74. Les conférences mondiales ont fait prendre conscience du fait qu'une expansion économique largement partagée et équitable est primordiale pour la réalisation des objectifs de développement convenus, notamment ceux définis dans la Déclaration du Millénaire. Une telle croissance est directement liée à la réduction de la pauvreté et à l'accroissement des ressources et des moyens permettant d'atteindre d'autres objectifs de développement. C'est pourquoi il est particulièrement important d'accélérer la croissance économique axée sur les pauvres qui crée des emplois productifs en nombre suffisant. Ces dernières années, une tendance très encourageante s'est dessinée au niveau des chiffres de la croissance des pays en développement, grâce à des progrès constants dans l'amélioration des politiques et de la conduite des affaires publiques. En 2004, les pays en développement ont ainsi enregistré une croissance sans précédent depuis plus d'une décennie et leur PIB moyen s'est accru en moyenne de près de 6 %.

75. Ces bons résultats ont certes de quoi réjouir, mais ils restent en deçà des objectifs à atteindre dans certains domaines pour respecter les délais prévus. Ainsi, en Afrique subsaharienne, pour atteindre l'objectif fixé pour le seuil de pauvreté, il faudrait qu'au cours des 10 prochaines années le PIB progresse de 7 % par an, c'est-à-dire pratiquement double du chiffre actuel. De même, les taux de croissances des pays les moins avancés et d'autres pays à faible revenu devraient augmenter considérablement. Ce « bond en avant », exige des investissements sensiblement majorés, de nouveaux progrès au niveau de la gestion macro économique, un secteur public renforcé et un environnement plus favorable au secteur privé. Il est primordial de pouvoir compter sur un secteur privé fort pour soutenir la croissance économique et faire progresser l'emploi. Les petites et moyennes entreprises doivent absolument bénéficier d'incitations spéciales car elles offrent des possibilités d'emploi indépendant aux personnes ayant des moyens limités. Le microfinancement est souvent fort utile à cet égard et doit donc être développé.

76. De surcroît, les inégalités croissantes dans de nombreuses régions du monde militent en faveur d'une intégration ou prise en compte des politiques sociales dans les cadres macroéconomiques. **Les politiques de développement macroéconomique et social doivent viser à réduire les vulnérabilités et à renforcer les capacités propres à faire disparaître la pauvreté, le chômage,**

**l'analphabétisme et la maladie et à protéger l'environnement.** Tel a été le thème d'un Forum sur le développement qui s'est tenu à New York, les 14 et 15 mars 2005, dans le cadre des réunions préparatoires du Conseil économique et social. Selon les conclusions préliminaires d'une étude de la Banque mondiale sur les rapports entre équité et développement, les inégalités de différentes sortes peuvent se renforcer mutuellement. Elles peuvent avoir pour conséquence une mauvaise utilisation des moyens financiers et humains; les pays où les inégalités sont les plus criantes exigent davantage de ressources pour faire reculer la pauvreté; et l'exacerbation des inégalités affaiblit les institutions politiques et économiques. Favoriser l'égalité est donc un bon moyen de promouvoir le développement, à l'échelle tant nationale qu'internationale.

77. L'interdépendance croissante des économies nationales dans le contexte de la mondialisation actuelle et l'imposition de réglementations en matière d'échanges économiques internationaux ont pour effet de réduire la marge de manœuvre des responsables des politiques économiques nationales, et notamment la portée de ces politiques, surtout dans les domaines du commerce, des investissements et du développement industriel qui doivent désormais tenir compte des règles et des engagements internationaux du marché. **Les gouvernements doivent donc évaluer les avantages découlant des règles et obligations internationales et les contraintes résultant de la perte de marge de manœuvre au niveau de la politique nationale, s'efforcer de concilier au mieux les unes et les autres. Les stratégies de développement national inspirées des objectifs convenus doivent être à la base des stratégies de mise en œuvre de ces objectifs. Le commerce, l'aide et le désendettement doivent s'inscrire dans le cadre de stratégies de développement qui emportent l'adhésion évidente de tous les acteurs du développement, y compris les institutions financières multilatérales.**

### 3. Promouvoir la science et la technique au service du développement

78. Le progrès et l'innovation technologiques sont les moteurs de la croissance économique à long terme. Les moyens scientifiques et techniques déterminent aussi la possibilité d'assurer l'approvisionnement en eau potable, la qualité des soins de santé, la mise en place de l'infrastructure nécessaire et l'accès à une alimentation suffisante. La technologie joue aussi un rôle déterminant dans le domaine de l'environnement qu'elle contribue à protéger tout en favorisant une utilisation plus rationnelle des richesses naturelles. La création d'une alliance mondiale pour les technologies de l'information et de la communication et le développement permettrait d'avancer dans la réalisation des principaux objectifs de développement et de construire une société de l'information axée sur le développement et ouverte à tous.

79. Pratiquement toutes les conférences et réunions au Sommet ont été l'occasion de souligner l'importance de la science et de la technique au service du développement. Le progrès technique est indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire et à la promotion du développement. Or, la promotion de l'innovation et de la technologie dans les pays en développement a donné des résultats limités. À ce jour, la plupart demeurent de simples utilisateurs. Ils se heurtent en effet à trois obstacles : d'abord, ils n'ont ni les institutions ni les moyens nécessaires pour investir dans les ressources humaines et encourager la création d'entreprises; ensuite, ils ne sont pas en mesure de se servir du savoir pour produire des biens et des services, faute de liens étroits entre la création de savoir et son exploitation

pratique, et enfin, la majorité des technologies sont mises au point dans les pays développés et protégées par des régimes de propriété intellectuelle et des règles internationales excessivement stricts.

80. Les nouvelles technologies comme celles de l'information et de la communication ainsi que les nanotechnologies et les biotechnologies ouvrent des horizons nouveaux dans le domaine du développement. Les retombées positives des technologies de l'information et de la communication sur le développement sont déjà bien connues, mais elles n'ont pas été exploitées à fond. Elles peuvent aider les pays en développement à brûler les étapes, à mobiliser des ressources, à accroître la productivité, à bénéficier des flux mondiaux d'information et de connaissance et à bien s'intégrer à l'économie mondiale.

**81. Les pays en développement doivent placer le renforcement des capacités dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation au cœur de leurs stratégies de développement.** Ils doivent investir davantage dans l'enseignement supérieur et la création d'institutions. Les liens entre les universités et les entreprises peuvent offrir des débouchés économiques au savoir.

**82. La communauté internationale doit soutenir ces efforts. Elle doit agir de concert pour faire en sorte que l'infrastructure nécessaire au progrès de la science et de la technologie soit mise en place et que la recherche-développement actuellement sous-financée dans les domaines de l'agriculture, la santé et la gestion de l'environnement soit développée. Le secteur privé et les investissements étrangers directs jouent un rôle central dans le transfert de compétences et de technologies et le renforcement de la capacité d'absorption. Ils doivent donc être encouragés au moyen d'incitations. Des régimes de protection des droits de propriété intellectuelle tenant compte des besoins particuliers des pays en développement doivent être conçus. Des solutions technologiques et des modèles commerciaux novateurs et favorables aux pauvres doivent également être mis au point dans le cadre de partenariats entre secteurs public et privé, pour que des avancées majeures puissent être réalisées dans les domaines de la santé et de l'éducation, du développement rural et du développement des petites et moyennes entreprises, en privilégiant les femmes.**

#### **4. Renforcer le rôle que jouent la société civile et le secteur privé dans le développement**

83. Les participants aux réunions au sommet et conférences ont constaté que la société civile et le secteur privé avaient un rôle à jouer dans la réalisation des buts et objectifs qu'ils s'étaient fixés. La Déclaration du Millénaire souligne ce rôle et engage les gouvernements à « établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté » et à « donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général la possibilité de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation ».

84. La société civile a montré qu'elle avait un énorme potentiel à mettre au service de la réalisation des objectifs de développement de l'ONU. Elle peut jouer un rôle de catalyseur au niveau des pays en mobilisant des soutiens et en veillant à ce que les dirigeants respectent leurs engagements. Sur de nombreuses questions qui vont de la lutte contre la pauvreté à la protection de l'environnement, elle a apporté son

concours au lancement d'initiatives majeures. Les organisations de la société civile peuvent constituer des réseaux mondiaux favorisant l'échange de données d'expérience et la création de partenariats, qui se sont avérés particulièrement utiles dans les pays en développement. Elles prennent désormais une part essentielle à la fourniture des services et de l'aide humanitaire. **Il faut veiller à ce que les gouvernements les aident et les encouragent à jouer un rôle croissant dans ces domaines.**

85. Les principales conclusions du Forum des organisations non gouvernementales et de la société civile organisé par le Département des affaires économiques et sociales à New York le 10 mars 2005 en vue du débat de haut niveau du Conseil économique et social de 2005 ont été les suivantes : il n'était pas trop tard pour réactiver la volonté politique qu'exigeait la réalisation des objectifs de développement, laquelle ne devait pas en revanche reléguer au deuxième plan le respect des droits de l'homme, la démocratie et la bonne conduite des affaires publiques, que les pays développés qui ne l'avaient pas encore fait devaient respecter les engagements qu'ils avaient pris au titre de l'aide publique au développement, l'égalité des sexes devait être incorporée dans toutes les activités entreprises dans tous les domaines pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les technologies de l'information et de la communication devaient être conçues dans une optique novatrice de façon à renforcer les capacités nécessaires à la bonne conduite des affaires publiques, à la création d'emplois pour les jeunes et à l'établissement de partenariats avec le secteur privé.

86. Les entreprises privées s'associent désormais, dans de nombreuses régions du monde en développement, non seulement à la définition des politiques économiques nationales, mais aussi à l'exécution des programmes visant à tirer parti des atouts du secteur productif, notamment des compétences technologiques; elles améliorent la productivité nationale et s'intègrent comme jamais auparavant dans l'économie mondiale. Sur le plan international, le Pacte mondial entre l'ONU et le monde des entreprises vise à encourager toujours davantage cette coopération par le biais d'un dialogue largement ouvert. Ces efforts contribuent à faire progresser la mobilisation de l'ensemble des énergies des différentes parties prenantes pour atteindre les objectifs de développement. **Les partenariats entre les secteurs public et privé ayant pour objectif la promotion du développement de façon plus large et ne se fondant pas uniquement sur les lois du marché et le souci de rentabilité revêtent une importance cruciale dans ce domaine et doivent donc être activement encouragés à tous les échelons.** Tel est le message contenu dans les textes issus des conférences et réunions au sommet, ainsi que dans la Déclaration du Millénaire.

## D. Conclusions et recommandations

87. Des progrès ont été faits à plusieurs niveaux dans la promotion du développement, mais ils sont lents et inégaux. À ce rythme, ni les objectifs du Millénaire pour le développement ni le programme de l'ONU pour le développement, dans lequel ils s'inscrivent, ne se concrétiseront. Il faut combler cet écart entre la mise en œuvre et les engagements. Tout d'abord, le programme de l'ONU pour le développement et ses volets, notamment les OMD, doivent emporter une adhésion sans réserve, à l'échelle nationale comme internationale. Ces buts et objectifs doivent être considérés comme des cibles à atteindre et non pas comme de

simples idéaux ou indicateurs mécaniques. Ils doivent être appuyés par des stratégies pratiques et des engagements à long terme. Ensuite, l'optique sectorielle dans laquelle le développement est souvent envisagé à l'heure actuelle doit faire place à une démarche plus intégrée, synergique et globale, celle dont s'inspire le programme de l'ONU pour le développement. Par ailleurs, il faut se donner les moyens de réussir. La priorité absolue doit aller à la réalisation de ces buts. En outre, il faut s'attaquer d'urgence aux obstacles institutionnels responsables de la lenteur des progrès accomplis à l'échelle nationale et internationale. Enfin, il est indispensable de prévoir un suivi et une évaluation continus pour veiller à la bonne marche du processus qui doit être véritablement intégré afin que les progrès soient uniformes et qu'un objectif ne soit pas privilégié au détriment des autres, qui sont tout aussi importants.

88. Le rapport du Secrétaire général en vue du Sommet de septembre est axé sur les questions et les initiatives qui revêtent une importance cruciale pour la réalisation, dans les délais prévus, des objectifs du Millénaire pour le développement. Le présent rapport cherche à définir un cadre pour donner suite aux recommandations relatives au développement formulées dans le rapport précité en identifiant les points de recoupement entre la promotion du développement en général et la réalisation des objectifs du Millénaire de façon à ce qu'elles concourent l'une à l'autre. La définition et la promotion de ce cadre devraient faire partie intégrante de la contribution que l'ECOSOC, fort de la vaste expérience de la promotion du développement économique et social qu'il a acquise dans l'accomplissement de son mandat, apportera pour faire du Sommet une réussite. Outre les recommandations précises formulées au titre des thèmes abordés, la section qui suit dégage les grandes lignes du programme global en faveur du développement que le Conseil pourra souhaiter proposer à l'occasion du Sommet.

## **1. Principes directeurs en vue de la mise en œuvre du programme global de l'ONU pour le développement**

**Les objectifs énoncés dans le programme de l'ONU pour le développement constituent une base solide et consensuelle en vue d'un développement axé sur l'être humain et n'excluant personne, et donc équitable et durable. Issus des réunions au sommet et conférences des Nations Unies ainsi que de la Déclaration du Millénaire, ils se rapportent entre autres aux domaines énumérés au paragraphe 9 du présent rapport.**

## **2. Mise en œuvre du programme de l'ONU pour le développement : grands moyens d'action**

### **a) Élaborer des stratégies de développement et d'investissement**

Comme le Secrétaire général le recommande dans son rapport en vue du Sommet de septembre, tous les pays en développement où existe la misère devraient élaborer des stratégies de développement et d'investissement visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en se fondant sur le programme global de l'ONU pour le développement et en assurant notamment l'accroissement des investissements dans le secteur public, le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources nationales et l'aide publique au développement;

**b) Déterminer et évaluer les besoins, les points faibles et les moyens d'action**

Les besoins, les points faibles sectoriels et les capacités nationales devraient être soigneusement évalués à court mais aussi à moyen et à long termes et pris en compte dans les mesures et les programmes s'inscrivant dans la stratégie générale de développement et d'investissement du pays;

**c) Prendre en compte les liens existants et les exploiter**

Les stratégies de développement, d'investissement et de mise en œuvre de chaque pays devraient s'appuyer sur les liens existants entre les principaux éléments du programme de l'ONU pour le développement et s'en servir de façon intégrée;

**d) Favoriser la participation et l'intégration au processus**

Le processus d'élaboration de stratégies émanant des pays eux-mêmes et appliquées par eux avec un appui international devrait être ouvert à tous, et reposer sur la participation et la concertation et faire intervenir toutes les principales parties prenantes. Il devrait se fonder sur le respect des droits de l'homme, la bonne conduite des affaires publiques et la lutte contre les inégalités et la discrimination;

**e) Intégrer les objectifs plus larges du développement dans la politique macroéconomique**

Les politiques monétaires, budgétaires, administratives et les stratégies de gestion devraient viser à renforcer les capacités pour appliquer les principaux volets du programme de l'ONU pour le développement;

**f) Renforcer la contribution de la société civile et du secteur privé au développement**

Il faudrait associer activement les organisations de la société civile et le secteur privé à toutes les étapes du processus de développement;

**g) Mettre la science et la technique au service du développement**

Les pays en développement devraient élaborer des politiques et des programmes pour mettre davantage la science et la technique au service du développement. Les pays développés devraient les aider à ce faire;

**h) Mobiliser impérativement les ressources nécessaires et créer les partenariats internationaux voulus aux fins de la mise en œuvre du programme pour le développement**

Les engagements pris lors des conférences pour ce qui est de fournir les moyens et les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de développement devraient être tenus.

**3. Assurer le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports, en tant que moyens de mesurer les progrès accomplis, d'identifier les problèmes rencontrés et d'y apporter des solutions**

Les buts et objectifs fixés dans le programme pour le développement devraient servir de cadre opérationnel reposant sur des indicateurs précis et de point d'ancrage

à l'aide au développement. Il faut suivre de plus près l'application des plans et programmes nationaux de développement pour assurer la mise en œuvre du programme global pour le développement.

### **III. Rôle joué par les organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre du programme global de l'ONU pour le développement**

89. Deux grandes mesures s'imposent pour mobiliser tout le système des Nations Unies autour de la réalisation de ces objectifs :

a) Les organismes des Nations Unies devraient tout d'abord intégrer leurs propres stratégies et politiques et les aligner au maximum sur les priorités et stratégies des gouvernements, les engagements pris au niveau international, les objectifs et cibles convenus dans le cadre du programme de l'ONU pour le développement, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement. Il leur faudrait trouver des solutions cohérentes et intégrées à l'échelle du système qui pourraient être reprises avec profit dans les politiques et stratégies nationales. Leurs activités opérationnelles dans les pays devraient être conçues de façon à soutenir les stratégies nationales. Les liens entre ces activités et le travail normatif des organismes des Nations Unies devraient être renforcés. La coordination avec les autres intervenants sur le terrain devrait être activement encouragée;

b) Au niveau intergouvernemental, il devrait y avoir un suivi et une évaluation concertés, coordonnés et intégrés de la mise en œuvre du programme pour le développement.

#### **A. Au niveau des institutions**

90. Les organismes des Nations Unies ont fait des progrès considérables pour ce qui est d'intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du programme de l'ONU pour le développement dans leurs programmes de travail et de mettre au point des démarches applicables à tout le système afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs au niveau des pays. Depuis 2001, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination examine et évalue régulièrement l'action menée par les organismes du système à tous les niveaux pour s'assurer que la Déclaration du Millénaire et les objectifs qui y sont énoncés sont bien pris en compte dans les priorités d'action du système<sup>5</sup>. En se penchant sur les grandes questions stratégiques qui se recoupent au niveau de la programmation et des interventions sectorielles des organisations participantes, le Conseil des chefs de secrétariat a cherché à renforcer les synergies entre les organismes sur le plan de l'exécution.

91. Outre des formes plus institutionnalisées de coopération, comme le Conseil des chefs de secrétariat et ses comités de haut niveau, ainsi que le Groupe des Nations Unies pour le développement et les autres comités exécutifs des Nations Unies, les organismes ont créé de vastes réseaux de coopération informelle et mènent des initiatives communes visant à appuyer la mise en œuvre de la Déclaration et des textes issus des autres conférences mondiales. Ainsi, l'esprit de coopération préside désormais à la planification stratégique des trois organismes

établis à Rome (FAO, FIDA et PAM), qui ont formé le Réseau sur le développement rural et la sécurité alimentaire. Des accords de coopération ont également été conclus dans d'autres domaines, comme l'aide humanitaire, l'éducation pour tous, la santé, les jeunes, l'égalité des sexes, la protection de l'environnement, la bonne conduite des affaires publiques, les droits de l'homme et le VIH/sida. Le Cadre intégré entre la Banque mondiale, le FMI, le Centre du commerce international, la CNUCED, le PNUD, l'OMC et des donateurs bilatéraux pour le renforcement des capacités d'ordre commercial est un bon exemple de ce type de collaboration.

92. Au niveau des pays, les instruments existants – comme le bilan commun de pays (BCP), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et sa matrice de résultats, les groupes thématiques et la programmation commune – sont tous conçus pour promouvoir une démarche mieux coordonnée et plus stratégique. Le PNUAD notamment vise plus spécialement à aider les gouvernements à inscrire les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans leurs politiques, leurs stratégies et leurs programmes, et notamment les mesures de réduction de la pauvreté, lorsqu'elles existent.

93. La matrice de résultats du PNUAD sert aux organismes des Nations Unies pour non seulement orienter leurs programmes et opérations vers les objectifs de développement mais également suivre leur action et évaluer son efficacité. Elle joue de surcroît un rôle important dans le renforcement des capacités nationales de suivi et d'évaluation, et notamment des systèmes statistiques nationaux.

94. L'intensification du dialogue de fond entre les organismes du système dans un souci de cohésion et de collaboration a donné des résultats mais la diversité de ces organismes et l'extrême décentralisation du système imposent des limites évidentes à la cohérence opérationnelle et stratégique recherchée dans tous les domaines du programme de l'ONU pour le développement. Le système doit non seulement y remédier mais aussi continuer à veiller à ce que les ressources offertes par les parties intéressées et les différentes modalités d'intervention soient mises au service de la réalisation de tout un ensemble d'objectifs communs. L'expérience des 15 dernières années donne de nombreuses indications utiles pour aller de l'avant. **Le fait que tous les organismes sont associés aux préparatifs et à la tenue des conférences et sommets des Nations Unies les a incités à s'approprier et à mettre en œuvre les textes qui en sont issus. Cette démarche fondée sur l'inclusion devrait non seulement être encouragée, mais aussi étendue au programme d'action commun de plus grande envergure qui découle de toutes ces conférences.**

95. Ainsi, c'est à la Conférence de Monterrey que les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC ont défini leur politique générale commune, qui doit à présent être développée et approfondie. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont suscité une mobilisation sans précédent des efforts et des ressources de tous les organismes du système qui doit non seulement être cultivée avec énergie mais aussi devenir caractéristique de la façon dont le système opère dans tous ses domaines d'activité. Cela suppose que tous les organismes fassent en sorte que, bien plus souvent, leurs politiques et leurs activités se renforcent mutuellement, et que, au-delà des activités de développement, ils cherchent à mieux saisir les liens qui existent entre les trois libertés définies par le Secrétaire général

dans son rapport et s'en inspirent utilement. Pour ce faire, ils doivent non seulement travailler ensemble mais aussi nouer des partenariats avec l'extérieur.

**96. Sur le plan opérationnel en particulier, faute de systèmes globaux et intégrés de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme pour le développement et d'une approche universelle, les organismes et institutions des Nations Unies ont eu du mal à se coordonner pleinement pour faire face ensemble à l'évolution des besoins.** Les organismes plutôt axés sur la promotion et l'exécution peuvent avoir une optique trop étroite et ceux à vocation plutôt normative peuvent avoir une influence réduite ou ne pas être en mesure de contribuer efficacement aux activités menées par le système dans les pays. **Il faut à l'évidence créer des synergies plus fortes et systématiques entre organismes ayant des fonctions normatives et stratégiques à des degrés divers.**

97. De plus, l'existence de multiples organes intergouvernementaux dirigeant l'activité opérationnelle du système des Nations Unies tend à faire obstacle au renforcement de la cohésion et l'efficacité de l'action des Nations Unies sur le terrain, et notamment à l'harmonisation et à l'alignement des programmes du système ainsi qu'à l'élaboration, à l'exécution et au financement de programmes communs. Certains de ces obstacles peuvent toutefois être surmontés si les gouvernements s'efforcent parallèlement de coordonner leurs politiques, et si les secrétariats des organismes proposent des politiques plus cohérentes à leurs organes directeurs. **Cet effort doit être motivé par d'autres critères que la recherche de l'efficacité opérationnelle et anticiper les meilleurs résultats qu'une coordination renforcée ne manquera de produire. Il faut en même temps soutenir fermement et concrètement le rôle du coordonnateur résident à l'échelle du système dans la défense d'une position unie et informée en faveur de la mise en œuvre du programme pour le développement dans son ensemble au niveau des pays.**

98. La résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, sur le dernier examen triennal complet des activités opérationnelles, qui élargit la portée de ces examens et fait le lien entre les recommandations concernant ce type d'activités et leur coordination et le suivi des progrès faits dans l'application de la Déclaration du Millénaire et des textes issus des conférences mondiales, a apporté une contribution particulièrement utile à la définition des grandes orientations à suivre dans le domaine de la coopération en faveur du développement au niveau du système. À cet égard, il est intéressant de noter que l'Assemblée a demandé à ce qu'un plus grand nombre d'organismes des Nations Unies participent activement aux processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, afin de renforcer le rôle que jouent ces processus dans la promotion du développement en général. L'Assemblée générale souhaite également que le Conseil économique et social contribue davantage à la coordination des activités opérationnelles du système et au renforcement de l'efficacité et de l'impact de la coopération pour le développement, notamment pour ce qui est des modalités de financement. Le Conseil doit, dans le cadre de ce processus de réforme, assumer un rôle plus décisif en orientant les travaux des mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions qui décident des activités opérationnelles des Nations Unies. Il devrait également donner aux autres acteurs intervenant dans les activités opérationnelles au niveau des pays la possibilité de participer aux efforts faits pour que la coopération pour le développement contribue plus efficacement et résolument à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international.

## **B. Au niveau intergouvernemental**

99. Le système actuel de suivi et de publication de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de l'ONU pour le développement est dispersé et parfois redondant. Le suivi et l'évaluation du programme relèvent actuellement de différents mandats insuffisamment intégrés. L'Assemblée générale examine tous les ans l'application de la Déclaration du Millénaire, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les commissions techniques du Conseil économique et social examinent sur le fond la suite donnée aux textes issus des conférences. Le Conseil lui-même est chargé de promouvoir le suivi intégré et coordonné des conférences d'un point de vue thématique. Il examine également l'application des textes issus de certaines conférences, comme le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés. Il n'y a aucun système d'examen global qui permette de se faire une idée globale de l'application du programme de l'ONU pour le développement.

100. L'absence d'une telle vue d'ensemble empêche le système d'appliquer son travail normatif aux politiques nationales et régionales. L'approche sectorielle qui en découle se retrouve chez les gouvernements lors de l'examen des questions de développement, de même que dans les débats et délibérations de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de ses commissions techniques et régionales, des conseils d'administration des fonds et programmes et des organes directeurs d'autres organismes des Nations Unies, et empêche le système de promouvoir différents aspects du programme pour le développement de façon globale et synergique.

101. Le Conseil économique et social et ses commissions techniques doivent faire preuve d'une plus grande cohérence thématique. Ils pourraient organiser leurs travaux autour des grands thèmes qui forment la base du programme de l'ONU pour le développement et ainsi les coordonner. Les commissions régionales pourraient elles aussi procéder de la même façon. Les commissions techniques et les commissions régionales du Conseil ont un important rôle à jouer aussi bien dans l'établissement de rapports que dans l'amélioration de la mise en œuvre, et ce en contribuant davantage à l'analyse des problèmes et l'élaboration des politiques.

102. Sur le plan intergouvernemental au niveau mondial, le Conseil économique est particulièrement bien placé, vu l'étendue de son mandat et son rôle de rassembleur et d'intégrateur, pour être l'instance au sein de laquelle les nombreuses activités d'évaluation en cours sont harmonisées et le suivi régulier et rigoureux de l'application du programme de l'ONU pour le développement est assuré. Il pourrait à ce titre remplir une fonction essentielle en facilitant l'évaluation réciproque des mesures prises par les pays développés et par les pays en développement pour tenir leurs engagements, sur la base des éléments fournis par les commissions régionales et d'autres organes compétents.

103. Une autre tâche importante, celle qui consiste à mobiliser la coopération pour le développement afin qu'elle contribue au maximum à l'application du programme de l'ONU pour le développement, et notamment à la réalisation des objectifs du Millénaire, est, elle aussi, remplie de façon dispersée et trop souvent plus axée sur le processus que sur les résultats. Il faut également faire en sorte que cette coopération contribue avec plus d'efficacité et de cohérence au renforcement des capacités, notamment institutionnelles, nécessaires à la mise en œuvre du programme pour le

développement, et pour cela offrir un lieu de rencontre aux dirigeants des pays développés et des pays en développement et de toutes les institutions de développement compétentes (organismes des Nations Unies, institutions de Bretton Woods, OMC, Comité d'aide au développement de l'OCDE) pour qu'ils arrêtent ensemble les priorités à retenir et les orientations à suivre afin de mettre en œuvre le programme pour le développement. Il serait alors possible d'évaluer régulièrement l'incidence des politiques, des stratégies et des mesures adoptées et de trouver de nouvelles idées pour mettre en place un environnement national et international propice au développement, y compris à son financement. En réunissant les acteurs nationaux et les institutions internationales, qui n'ont pas d'habitude l'occasion de se rencontrer, on pourrait favoriser l'adoption de solutions multisectorielles et renforcer les partenariats existants aux niveaux national, régional et international. Les décisions prises à cette occasion devraient se fonder sur les travaux des organes directeurs des entités opérationnelles des Nations Unies, des autres organes compétents du système et des artisans du développement en général, et en retour y contribuer.

104. Ces deux fonctions, clairement voisines, exigent de plus en plus une institutionnalisation systématique de la coordination entre les organismes du système, non seulement au niveau des chefs de secrétariat, mais également entre les organes intergouvernementaux, qui pourrait se faire en organisant, sous l'égide du Conseil économique et social, des réunions périodiques des bureaux des organes directeurs des organismes des Nations Unies pour qu'ils arrêtent des politiques cohérentes et coordonnent le suivi et l'évaluation de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international. Ces réunions périodiques ne remplaceraient pas la réunion intergouvernementale de haut niveau, de plus en plus fructueuse, entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, mais la compléteraient.

105. Au-delà de ces réunions périodiques, occasions de dialogue dans le monde interdépendant et interconnecté actuel, le besoin d'apporter des solutions rapides et efficaces aux problèmes et changements économiques et sociaux, où et quand ils se produisent, se fait toujours plus sentir. Le Conseil économique et social devrait être en mesure d'organiser des réunions au niveau et dans les délais qui conviennent, en cas de besoin, pour examiner les questions et les faits nouveaux qui ont, ou peuvent avoir, des répercussions immédiates et importantes sur le développement, et donner l'élan et l'orientation nécessaires aux interventions visant à faire face aux crises et à les surmonter et à aller de l'avant. Ces réunions devraient avant tout être consacrées aux situations d'urgence, mais aussi être l'occasion pour le Conseil d'influer davantage sur la prise des décisions concernant la mise en œuvre du programme pour le développement au sein d'autres instances.

106. Les observations qui précèdent et les recommandations qui suivent s'appuient sur la vision et l'idée maîtresse dont s'inspire la recommandation du Secrétaire général sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies qui figure dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ». Elles jettent les bases des nouveaux arrangements institutionnels à mettre en place par le Conseil pour promouvoir une vue plus générale des problèmes de développement et des solutions à y apporter; faciliter le consensus sur les stratégies mondiales, régionales et nationales propres à assurer la mise en œuvre du programme de l'ONU pour le développement, y

compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et veiller à ce que le soutien apporté à ces stratégies soit utilisé au mieux.

107. Certaines des fonctions décrites pourraient être assurées moyennant des modifications aux règles de participation et au fonctionnement actuel du Conseil économique et social, mais d'autres pourraient supposer une révision plus importante de ses structures et méthodes de travail. Pour bien marquer sa volonté de contribuer au succès du Sommet de septembre, le Conseil devrait indiquer s'il est prêt à procéder aux remaniements nécessaires et favoriser ainsi au maximum la mise en œuvre cohérente et soutenue du programme de l'ONU pour le développement.

## C. Recommandations

108. **Il est recommandé que :**

- **Le Conseil économique et social prenne des arrangements pour pouvoir suivre en permanence les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de l'ONU pour le développement et, en particulier dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dans le but de renforcer la capacité du système de contrôler et d'évaluer tous les aspects de cette mise en œuvre et de promouvoir des politiques et stratégies efficaces aux niveaux national, régional et mondial. À cette fin, le Conseil devrait organiser des évaluations réciproques de l'état d'avancement, avec la participation de ses commissions techniques et autres, en particulier des commissions régionales, et des autres institutions internationales;**
- **Le Conseil économique et social, en tant qu'instance de la coopération pour le développement, offre une occasion de rencontre au cours de laquelle les stratégies et politiques mondiales, régionales et nationales de coopération pour le développement peuvent être évaluées et les orientations générales des politiques définies, pour contribuer de son mieux à la mise en œuvre du programme de l'ONU pour le développement, y compris à la poursuite des objectifs du Millénaire. Le Conseil pourra y consacrer l'un de ses débats ou réunions habituels une fois tous les deux ans;**
- **Le Conseil économique et social soit un lieu d'échange en vue d'un dialogue de fond continu entre organismes du système, auquel participent les présidents des organes directeurs intergouvernementaux des fonds et programmes, ainsi que des institutions spécialisées et des institutions financières et commerciales internationales. Des réunions périodiques des bureaux des organes directeurs des principaux organismes des Nations Unies devraient être organisées par les soins du Conseil afin d'améliorer la cohérence des politiques, la coordination et la coopération et de favoriser le suivi et l'évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de l'ONU pour le développement, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;**
- **Le Conseil économique et social organise rapidement des réunions dans le but de lancer des interventions coordonnées pour faire face aux catastrophes naturelles ou à d'autres menaces avérées ou imminentes qui**

pèsent sur le développement; et, au sein d'autres instances, fournisse en temps voulu des éléments ou abordent des questions d'actualité susceptibles d'avoir des répercussions majeures sur la réalisation des objectifs de développement.

#### IV. Le Sommet de septembre

109. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport en vue du Sommet de septembre : « En 2005, il faudra s'attacher en priorité à réaliser intégralement les engagements déjà pris et à mettre réellement en œuvre les grandes orientations définies<sup>6</sup>. » Le Sommet de septembre est l'occasion rêvée d'adopter et d'approuver au plus haut niveau un cadre général reposant sur le programme de l'ONU pour le développement et de prendre des engagements concrets en vue de son application.

**110. Le débat de haut niveau du Conseil économique et social doit contribuer à ce qu'à l'issue du Sommet, un texte ambitieux soit adopté sur la base des résultats des examens des progrès faits en 10 ans dans l'application des textes issus des conférences de Beijing, du Caire et de Copenhague, auxquels il a été procédé un peu plus tôt cette année. Il faut pour cela que le Conseil entérine les principaux éléments du programme de développement qui découle des conférences et réunions au sommet. Il doit de même définir les mesures précises à adopter par les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions financières multilatérales, le secteur privé et la société civile pour appliquer le programme de développement. Il aura ainsi contribué de façon notable à préparer le terrain pour qu'un texte audacieux et visionnaire consacrant « un pacte d'action qui recueillerait l'adhésion de tous les pays et au regard duquel ils pourront tous être jugés<sup>6</sup> » soit adopté par le Sommet.**

#### Notes

<sup>1</sup> Voir A/59/2005, par. 30.

<sup>2</sup> Ici, le concept de lutte contre la pauvreté n'est pas figé, mais renvoie à toutes les manifestations de la pauvreté, y compris à ses rapports avec les questions d'éducation, de santé, d'égalité des sexes, de respect de l'environnement, etc. Il s'agit de promouvoir une vision plus intégrée de ces objectifs et cibles.

<sup>3</sup> Conférence internationale sur la nutrition (1992), Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), Conférence internationale sur la population et le développement (1994), quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), Sommet mondial pour le développement durable (2002), Conférence internationale sur le financement du développement (2002) et examens quinquennal ou décennal le cas échéant.

<sup>4</sup> A/59/98-E/2004/79.

<sup>5</sup> Voir le rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, intitulé « Bilan complet de 2005 de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire ».

<sup>6</sup> Voir A/59/2005, par. 72.